

ANALYSE ET ÉVALUATION MONDIALES DE L'ONU-EAU SUR L'ASSAINISSEMENT ET L'EAU POTABLE (GLAAS)

Guide d'orientation de l'enquête pays GLAAS 2024

Table des matières

Glossaire	1
Introduction, vue d'ensemble et instructions générales	7
Initiative GLAAS : contexte	7
Cycle GLAAS 2024/2025	8
Les données GLAAS 2024, le rapport GLAAS 2025 et le portail de données GLAAS	8
Cycle GLAAS 2024 et objectifs de développement durable (ODD)	8
Suivi du secteur WASH résilient au climat.....	8
Indicateurs de base pour le suivi de la performance des systèmes WASH.....	9
À propos du processus GLAAS	9
Instructions générales relatives à l'enquête pays GLAAS 2024	10
Ensemble de documents relatifs à l'enquête pays GLAAS 2024	10
Choisir la méthode de remplissage de l'enquête pays — PDF ou en ligne (eGLAAS)	11
Instructions générales pour l'enquête pays GLAAS 2024	13
Coordonnées et date limite de soumission.....	14
Conseils relatifs à l'enquête	15
Conseils relatifs à la section A : Gouvernance.....	15
A1 : Droits fondamentaux à l'eau et à l'assainissement	15
A2 : Réglementations et normes nationales	15
A3 : Existence d'approches de gestion des risques.....	15
A3II : Mise en œuvre d'approches de gestion des risques.....	16
A4 : Évaluations des risques pour un secteur WASH résilient au climat.....	17
A5 : Politiques et plans WASH nationaux.....	17
A6 : Contenu des politiques et plans/stratégies WASH	18
A7 : WASH dans les autres politiques/plans sectoriels	18
A8I – A8V : Cibles WASH nationales	18
A9I-A9II : Mesures d'équité dans les politiques et plans WASH	2
A10 : Rôles des institutions et des organismes chefs de file.....	3
A11 : Responsabilités institutionnelles et coordination.....	3
A12 : Coordination entre les acteurs.....	3
A13 : Participation de la communauté et des usagers.....	4
Section B : Suivi	5
B1 : Revues sectorielles conjointes WASH	5
B2 : Indicateurs nationaux de suivi des plans/stratégies WASH	5
B3 : Indicateur suivis et données des indicateurs	6

B4 : Indicateurs de suivi du secteur WASH résilient au climat.....	6
B5 : Systèmes nationaux d'information de gestion.....	7
B6 : Utilisation des données pour la prise de décision.....	7
B7I-II : Suivi des mesures d'équité.....	8
B8I–B8II : Autorités de régulation des services d'eau potable.....	8
B9I–B9II: Autorités de régulation des services d'assainissement et de traitement des eaux usées	9
B10 : Surveillance indépendante de la qualité de l'eau potable.....	10
B11 : Surveillance indépendante du traitement des eaux usées et des boues.....	10
Section C : Ressources humaines	11
C1 : Stratégies et plans nationaux en rapport avec les ressources humaines WASH	11
C2 : Évaluations des besoins en ressources humaines.....	11
C3 : Instituts et programmes de formation relatifs au secteur WASH.....	11
C4 : Difficultés en matière de ressources humaines pour le secteur WASH.....	11
C5 : Attirer du personnel pour le secteur WASH.....	11
C6 : Les femmes dans la filière WASH	11
C7 : Suffisance des ressources humaines pour le secteur WASH.....	12
C8 : Suffisance des ressources humaines pour la santé environnementale	12
C9 : Droits et mesures de sécurité concernant les travailleurs.....	12
Section D : Finances.....	13
D1 : Existence d'un plan/stratégie de financement	13
D2 : Budget public consacré au secteur WASH	13
D3 : Stratégies de recouvrement des coûts	14
D4I-D4II : Financement des mesures d'équité	14
D5 : Accessibilité financière.....	15
D6 : Utilisation des fonds externes.....	15
D7 : Utilisation des fonds nationaux	15
D8 : Financement climatique pour le secteur WASH	15
D9 : Financement externe	16
D10 : Financement suffisant pour atteindre les cibles.....	16
D11 : Flux financiers pour l'assainissement, l'eau potable et la promotion de l'hygiène.....	17
Annexe : Politique de l'OMS relative à l'utilisation et à l'échange des données	22

Glossaire

Les termes utilisés dans le secteur WASH peuvent varier d'un pays à l'autre. Le glossaire est donc une référence essentielle pour éviter les erreurs d'interprétation.

Absorption : Le taux d'absorption indique le pourcentage des engagements des pouvoirs publics ou des bailleurs de fonds utilisés sur une période donnée. L'enquête pays GLAAS fait référence à un pourcentage moyen sur trois ans des engagements utilisés.

Accessibilité financière : L'accessibilité financière implique que le paiement des services ne doit pas constituer un obstacle à l'accès aux besoins humains fondamentaux, ou empêcher les personnes de satisfaire d'autres besoins humains fondamentaux. L'accessibilité financière et les seuils qui la déterminent sont définis différemment selon les pays et les contextes. Dans l'enquête pays GLAAS, l'accessibilité financière fait référence à des mesures, des cibles ou des dispositifs qui visent à rendre l'accès aux services ou aux activités WASH financièrement plus abordable pour les usagers.

Accessible au public : Tel qu'utilisé dans l'enquête, « accessible au public » signifie que l'information a été publiée ou diffusée à des fins de consommation publique et peut être obtenue par l'entremise des bureaux du gouvernement ou est disponible en ligne.

Adaptation au changement climatique : L'adaptation au changement climatique est définie comme une activité qui vise à réduire la vulnérabilité des systèmes humains ou naturels aux impacts actuels et attendus du changement climatique, y compris la variabilité climatique, en maintenant ou en renforçant la résilience, grâce à une capacité accrue d'adaptation ou d'absorption des contraintes/stress, des chocs et de la variabilité liés au changement climatique et/ou en contribuant à réduire l'exposition à celui-ci.¹

Aide publique au développement (APD) : Flux de financement public ayant pour but essentiel de favoriser le développement économique et l'amélioration du niveau de vie des pays en développement, et assortis de conditions financières avantageuses : un élément de libéralité d'au moins 25 % (avec un taux d'actualisation de 10 %).² Par convention, les flux d'APD englobent les contributions des organismes des pays donateurs – tous niveaux confondus – aux pays en développement (« APD bilatérale ») et aux institutions multilatérales. Les recettes de l'APD comprennent les décaissements effectués par les bailleurs de fonds bilatéraux et les institutions multilatérales. Les prêts consentis par les organismes de crédit à l'exportation – dans le seul objectif de promouvoir les exportations – en sont exclus.

Assainissement géré en toute sécurité : L'assainissement est considéré comme étant géré en toute sécurité lorsque les ménages disposent de leurs propres installations améliorées. Les déjections produites doivent être traitées et éliminées in situ, stockées temporairement, puis vidées et transportées hors site pour être traitées, ou évacuées dans un égout avec les eaux usées, puis traitées ailleurs. Veuillez consulter la définition des installations d'assainissement améliorées pour un complément d'information.³

Assainissement : Il s'agit de la gestion des excréments humains en toute sécurité. Dans le cadre du sujet qui nous occupe, l'assainissement n'inclut pas l'assainissement environnemental au sens large, comme la gestion des déchets solides.

Atténuation du changement climatique : L'atténuation du changement climatique est définie comme une activité qui contribue à atteindre l'objectif de stabilisation des concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère à un niveau qui préviendrait les interférences anthropiques dangereuses avec le système climatique, en encourageant les efforts visant à réduire ou à limiter les émissions de gaz à effet de serre ou à renforcer la séquestration des gaz à effet de serre.¹

¹ <https://www.oecd.org/dac/financing-sustainable-development/development-finance-standards/48785310.pdf>

² <https://www.oecd.org/fr/developpement/financementpourledeveloppementdurable/normes-financement-developpement/aidepubliqueaudeveloppementdefinitionchampcouvert.htm>
<https://www.oecd.org/fr/cad/financementpourledeveloppementdurable/>

³ Programme commun OMS/UNICEF de suivi de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement : <https://washdata.org/>

Boues fécales : Déchets solides et liquides retirés des conteneurs de stockage sur place, également appelés « boues de vidange » lorsqu'ils sont retirés de fosses septiques.⁴

Capacité en ressources humaines : La capacité en ressources humaines englobe les différentes compétences des individus et des groupes qui se combinent et interagissent pour façonner la capacité globale d'un système ou d'un organisme donné.

Chaîne de services d'assainissement : Tous les composants et procédés comprenant un système d'assainissement, depuis la capture et le confinement du contenu des toilettes jusqu'à la vidange, le transport, le traitement de ce contenu (sur site ou hors site) et son utilisation finale ou élimination.⁵



Changement de comportement en matière d'hygiène des mains : Le changement de comportement en matière d'hygiène des mains désigne les activités visant à accroître la capacité et la motivation d'un individu à pratiquer l'hygiène des mains.

Cibles : Les cibles sont des objectifs établis ou des indicateurs définis par une politique ou un plan pour mesurer les réalisations d'un pays. Les cibles sont souvent fixées dans des politiques, plans ou stratégies.

Contributions des ménages : Comprennent les frais d'utilisation et les contributions en nature pour l'exploitation et l'entretien des points d'eau ou des systèmes gérés par la collectivité.

Décaissements : Le décaissement de fonds ou l'achat de biens ou de services pour un bénéficiaire ; par extension, le montant ainsi dépensé. Les décaissements enregistrent le transfert international réel de ressources financières, biens ou services évalués au coût à l'endroit du bailleur de fonds. Dans le cas d'activités menées dans les pays bailleurs de fonds, telles que les formations, l'administration ou les programmes de sensibilisation du public, le décaissement est réputé avoir eu lieu lorsque les fonds ont été transférés au prestataire de services ou au bénéficiaire. Ils peuvent être enregistrés brut (le montant total décaissé sur une période comptable donnée) ou net (le montant brut moins tout remboursement de capital de prêt ou récupération de subventions reçus au cours de la même période). Le décaissement d'un engagement peut prendre plusieurs années.⁶

Eau non comptabilisée : L'eau non comptabilisée correspond à la différence entre la « production nette » (le volume d'eau livré dans un réseau) et la « consommation » (le volume d'eau qui peut être comptabilisé par la consommation légitime, qu'elle soit mesurée ou non). L'eau non comptabilisée exclut la consommation non facturée autorisée (comme l'eau utilisée pour lutter contre un incendie). Il s'agit d'une composante de l'eau non génératrice de revenu. On trouvera ci-dessous la définition de l'eau non génératrice de revenu.

Eau non génératrice de revenu : L'eau non génératrice de revenu est produite, mais « perdue » avant d'arriver à l'utilisateur (à cause de fuites, de vol, ou d'utilisation légale pour laquelle aucun paiement n'est effectué). Il ne faut pas la confondre avec « l'eau non comptabilisée », qui est une composante de l'eau non génératrice de revenu. Contrairement à l'eau non comptabilisée, l'eau non génératrice de revenu comprend la consommation non facturée autorisée (comme l'eau utilisée pour lutter contre un incendie). On trouvera ci-dessus la définition de l'eau non comptabilisée.

⁴ [Lignes directrices de l'OMS relatives à l'assainissement et à la santé \(2019\).](#)

⁵ [Lignes directrices de l'OMS relatives à l'assainissement et à la santé \(2019\).](#)

⁶ <https://www.oecd.org/dac/dac-glossary.htm>

Eau potable améliorée : Les sources d'eau potable améliorée sont celles qui peuvent fournir de l'eau potable par la nature de leur conception et de leur construction, et comprennent l'eau courante, les forages ou puits tubulaires, les puits creusés protégés, les sources protégées, l'eau de pluie et l'eau conditionnée ou livrée.⁷

Eau potable gérée en toute sécurité : L'eau potable est considérée comme étant gérée en toute sécurité lorsque les personnes utilisent une source d'eau potable améliorée accessible sur place, disponible en cas de besoin et exempte de contamination. Veuillez consulter la définition de l'eau potable améliorée pour un complément d'information.⁸

Eaux usées municipales : Les effluents d'origine ménagère, commerciale ou industrielle, ainsi que l'écoulement des eaux pluviales, générés en milieu urbain.

Eaux usées : Voir « eaux usées municipales ».

Engagement de capital des bailleurs de fonds : Il s'agit d'une obligation ferme et écrite prise par un bailleur officiel, et accompagnée des fonds nécessaires, pour apporter une assistance spécifiée à un pays bénéficiaire.

Engagement : Un engagement ferme, exprimé par écrit et soutenu par les fonds nécessaires, pris par un bailleur de fonds officiel pour fournir une assistance spécifique à un pays bénéficiaire ou à une organisation multilatérale. Les engagements bilatéraux sont inscrits dans le montant total du transfert prévu, indépendamment du temps nécessaire pour la réalisation des versements.⁹

Établissements de santé : Englobe tous les établissements officiellement reconnus qui fournissent des soins de santé, notamment les établissements primaires (postes de santé et dispensaires), secondaires et tertiaires (hôpitaux de district ou nationaux), publics et privés (y compris les établissements confessionnels) et les structures temporaires conçues pour les situations d'urgence (p. ex. les centres de traitement du choléra). Ils peuvent se trouver dans des zones urbaines ou rurales.¹⁰

Évaluation des risques liés au climat : Une évaluation des risques liés au climat vise à identifier les communautés et services WASH les plus menacés par la variabilité actuelle du climat et le changement climatique prévus à moyen et long terme, fournissant ainsi des données probantes importantes pour plaider en faveur d'une action efficace des gouvernements et de leurs partenaires du secteur WASH.

Exploitation et maintenance de base : Comprend les activités nécessaires au fonctionnement des services. Les coûts d'exploitation sont des dépenses récurrentes (régulières et continues) qui servent à assurer des biens et services WASH tels que la main-d'œuvre, le carburant, les produits chimiques, les matériaux et l'achat d'eau en vrac. Les coûts de maintenance de base correspondent aux dépenses courantes nécessaires pour maintenir les systèmes au niveau de performance de conception, mais ne comprennent pas les grands travaux de réparation et de rénovation.

Financement de la lutte contre le changement climatique : Le financement de la lutte contre le changement climatique fait référence au financement local, national ou transnational — provenant de sources de financement publiques, privées et alternatives — qui vise à soutenir les actions d'atténuation et d'adaptation qui permettront de lutter contre le changement climatique.¹¹

Financement remboursable concessionnel : Un financement remboursable concessionnel ou des prêts concessionnels sont accordés à des conditions sensiblement plus avantageuses que les prêts du marché.

⁷ Programme commun OMS/UNICEF de suivi de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement : <https://washdata.org/>

⁸ Programme commun OMS/UNICEF de suivi de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement : <https://washdata.org/>

⁹ <https://www.oecd.org/dac/dac-glossary.htm>

¹⁰ https://www.washinhc.org/wp-content/uploads/2020/12/WHO_UNICEF_GlobalProgressReportWASHinHCF_forWeb_2020V2.pdf

¹¹ <https://unfccc.int/topics/introduction-to-climate-finance>

Le caractère avantageux découle soit de taux d'intérêt inférieurs à ceux du marché, soit de délais de grâce, soit d'une combinaison des deux. En général, ces prêts sont assortis de longs délais de grâce.

Gestion de l'hygiène menstruelle : La gestion de l'hygiène menstruelle fait référence à l'utilisation de produits propres pour absorber ou recueillir le sang menstruel, produits qui peuvent être remplacés en toute intimité aussi souvent que nécessaire pendant la durée de la menstruation, à l'utilisation de savon et d'eau pour se laver le corps au besoin, et à l'accès à des installations sûres et pratiques pour se débarrasser des produits menstruels souillés. La gestion de l'hygiène menstruelle englobe les connaissances essentielles liées au cycle menstruel et la manière de gérer ce phénomène avec dignité et sans inconfort ni peur.¹²

Hygiène des mains : L'hygiène des mains fait référence aux programmes et activités conçus pour fournir aux individus, dans un certain nombre de contextes, la capacité, la motivation et l'opportunité de pratiquer l'hygiène des mains. En conséquence, l'hygiène des mains comprend à la fois des éléments matériels et immatériels. L'adjectif « immatériel » fait référence aux activités qui portent sur le changement de comportement en matière d'hygiène des mains, en renforçant la capacité et la motivation d'un individu à y recourir. L'adjectif « matériel » renvoie aux installations de lavage des mains et aux consommables, tels que le savon ou le gel hydroalcoolique, qui rendent ces comportements possibles.

Hygiène : Dans le cadre des questions de l'enquête pays GLAAS, le terme « hygiène » désigne plus particulièrement l'hygiène des mains. D'autres comportements en matière d'hygiène (notamment l'élimination des excréta et la manipulation de l'eau en toute sécurité) sont également essentiels pour rompre la chaîne de transmission des infections dans les foyers et dans les communautés, mais sont abordés dans les sections consacrées à l'assainissement et à l'eau. Pour plus d'informations, se reporter à la définition de l'hygiène des mains.

Inspection sanitaire : Il s'agit d'une inspection et une évaluation sur site, par des personnes qualifiées, de toutes les conditions, de tous les dispositifs et de toutes les pratiques du système d'assainissement ou eau potable qui posent un danger réel ou potentiel pour la santé et le bien-être des divers groupes exposés. C'est une activité d'établissement des faits qui devrait permettre d'identifier les lacunes du système – non seulement les sources potentielles d'événements dangereux, mais aussi les insuffisances et le manque d'intégrité du système qui pourraient entraîner des événements dangereux.

Installations d'assainissement améliorées : Les installations d'assainissement améliorées sont celles qui sont conçues pour éviter de manière hygiénique que les personnes ne soient en contact avec les excréta. Les moyens utilisés sont la chasse d'eau manuelle ou la chasse d'eau mécanique reliée à un réseau d'égouts, les fosses septiques ou les latrines à fosse, les latrines à fosse améliorées et ventilées, les toilettes à compostage ou les latrines à fosse avec dalle.¹³

Installations de lavage des mains : Elles peuvent être fixes ou mobiles (évier avec un robinet d'eau courante, « tippy taps » ou robinets à bascule, seaux équipés de robinets, cruches ou bassines réservées au lavage des mains).¹⁴

Mécanisme de coordination : Les mécanismes de coordination officiels peuvent prendre différentes formes. Il peut s'agir d'un pacte avec un pays, d'un memorandum d'accord, d'une approche sectorielle telle que le partenariat SWAP (eau et assainissement pour tous) ou de groupes du secteur WASH. Leur objectif est de s'assurer que les différents acteurs du secteur WASH travaillent ensemble et sont informés du travail de chacun.

¹² Guide to Menstrual Hygiene Materials, UNICEF: <https://www.unicef.org/media/91346/file/UNICEF-Guide-menstrual-hygiene-materials-2019.pdf>

¹³ Programme commun OMS/UNICEF de suivi de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement : <https://washdata.org/>

¹⁴ Programme commun OMS/UNICEF de suivi de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement : <https://washdata.org/>

Milieu rural : Les zones couvertes par le secteur WASH sont définies par le pays. L'équipe GLAAS est consciente que les définitions diffèrent d'un pays à l'autre.

Milieu urbain : Les zones couvertes par le secteur WASH sont définies par le pays. L'équipe GLAAS est consciente que les définitions diffèrent d'un pays à l'autre.

Norme : Le terme « norme » est couramment utilisé pour décrire une valeur numérique obligatoire dans un tableau de paramètres et de limites (par exemple 10 µg/L d'arsenic). Cependant, on l'emploie également pour décrire les normes techniques et les documents directifs conçus pour aider à améliorer la qualité de l'eau.

Organisation non gouvernementale (ONG) : Il s'agit généralement d'un organisme à but non lucratif qui fonctionne indépendamment des pouvoirs publics, et qui a pour vocation de remédier à un problème social ou politique et/ou d'assurer des services à la population.

Partenaires de développement : Les bailleurs de fonds, les organisations internationales, les organisations non gouvernementales (ONG) et les autres organisations qui contribuent au développement d'un pays.

Plan de gestion de la sécurité sanitaire de l'assainissement (PGSSA) : Approche progressive axée sur les risques afin de faciliter la mise en œuvre des lignes directrices de l'OMS – publiées en 2006 – relatives à l'utilisation sans risque des eaux usées, des excréta et des eaux ménagères. Cette approche pourra s'appliquer à tous les systèmes d'assainissement et garantir leur gestion en conformité avec les objectifs de santé.

Plan de gestion de la sécurité sanitaire de l'eau (PGSSE) : Approche globale d'évaluation et de gestion des risques qui comprend toutes les étapes de la chaîne d'approvisionnement en eau, du bassin versant jusqu'au consommateur.

Plan/stratégie de financement : Un plan ou une stratégie de financement est un plan ou une stratégie à moyen ou à long terme lié(e) aux stratégies nationales et aux plans chiffrés pour les services WASH qui évalue clairement les sources de financement disponibles et les stratégies de financement des besoins futurs (c'est-à-dire, qui doit payer pour quoi).

Plans : Un plan donne effet aux décisions fondées sur les politiques. Dans certains contextes, un plan peut être appelé « stratégie » ou « feuille de route ». Les plans sont des éléments réalisables qui fixent des cibles à atteindre et donnent des détails sur la mise en œuvre de telle ou telle politique ou réglementation. Les plans peuvent attribuer des responsabilités et indiquer comment les entités responsables répondront aux exigences énoncées dans les politiques, les lois et les réglementations, le type de formation et de développement qui sera proposé, et la façon dont les ressources financières et humaines seront allouées.

Politiques : Les politiques sont un instrument capital pour orienter les décisions présentes et futures. Elles permettent de guider l'action que mènent les pouvoirs publics pour atteindre des objectifs nationaux, sectoriels et/ou industriels.

Redevances (tarifs) : Paiements effectués par les usagers aux prestataires de services pour accéder aux services et les utiliser.

Réglementations : Règles créées par une entité ou un organisme administratif assorties généralement de mesures concrètes qui sont nécessaires pour mettre en œuvre et/ou faire respecter les exigences générales prescrites dans l'ensemble de la législation. Elles peuvent couvrir les normes de qualité de l'eau, les normes de niveau de service, les fréquences de surveillance requises, les exigences en matière de gestion des risques, les obligations de surveillance et/ou les directives de vérification, etc.

Revue sectorielles conjointes WASH : Une revue sectorielle conjointe est un processus périodique mené par les pouvoirs publics qui réunit différentes parties prenantes d'un même secteur pour engager le

dialogue, examiner l'état d'avancement des activités, les progrès accomplis et les résultats obtenus, et décider des mesures prioritaires à prendre.

Santé menstruelle et hygiène : Cette notion englobe non seulement l'hygiène et la santé menstruelle, mais aussi les facteurs systémiques plus larges qui lient la menstruation à des questions comme la santé, le bien-être, l'égalité des sexes, l'éducation, l'équité, l'autonomisation et les droits humains. Ces facteurs systémiques ont été résumés par l'UNESCO comme suit : des connaissances précises et pertinentes, du matériel disponible, sûr et accessible financièrement, des professionnels informés et confiants, une orientation et un accès aux services de santé, des installations sanitaires et de lavage, des normes sociales positives, une élimination des produits sûre et hygiénique, des activités de sensibilisation et des politiques.¹⁵

Services assurés par les ménages eux-mêmes (dépenses d'auto-provisionnement des ménages) : Pour l'approvisionnement en eau, il s'agit de puits protégés privés, de la collecte d'eau auprès de sources protégées ou de la récupération des eaux de pluie. Pour l'assainissement, il s'agit des latrines construites et vidées par les membres du ménage.

Stratégie : Voir « plans ».

Surveillance : L'évaluation continue et vigilante de la santé publique et l'examen périodique de la sécurité et de l'acceptabilité des approvisionnements en eau potable et/ou des effluents d'eaux usées en vue de leur élimination prévue ou de leur prochaine utilisation.

Système de canalisations d'égouts : Infrastructure physique pour l'acheminement et le traitement des eaux usées.¹⁶

Système national d'information de gestion (SIG) : Un SIG fait référence à un système informatique ou numérique qui est régulièrement mis à jour et constitue la base de la prise de décision de gestion. Ce système d'information doit permettre aux parties prenantes concernées de communiquer des données au système conformément aux exigences. Les pays peuvent avoir plus d'un SIG pour des objectifs différents.

Unités administratives locales : Unités institutionnelles dont l'autorité fiscale, législative et exécutive s'étend sur les plus petites régions géographiques retenues à des fins administratives et politiques.¹⁷

¹⁵ Guide to Menstrual Hygiene Materials, UNICEF: <https://www.unicef.org/media/91346/file/UNICEF-Guide-menstrual-hygiene-materials-2019.pdf>

¹⁶ Lignes directrices de l'OMS relatives à l'assainissement et à la santé (2019)

¹⁷ Glossaire de l'OCDE : <https://stats.oecd.org/glossary/detail.asp?ID=1550>

Introduction, vue d'ensemble et instructions générales

Le guide d'orientation de l'enquête pays GLAAS 2024 contient des instructions et des informations supplémentaires sur les questions de l'enquête pays GLAAS 2024. Lorsque vous remplirez le formulaire de l'enquête, veuillez consulter ce document pour obtenir des instructions et des précisions sur des questions et des termes propres à l'enquête.

Initiative GLAAS : contexte

L'analyse et l'évaluation mondiales sur l'assainissement et l'eau potable (GLAAS) est un programme de l'ONU-Eau mise en œuvre par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) depuis 2008. Ses objectifs sont définis comme étant le suivi de la solidité des systèmes WASH en mettant l'accent sur la gouvernance, le suivi, les ressources humaines et le financement. L'initiative GLAAS procède au suivi des éléments des systèmes WASH qui sont nécessaires pour maintenir et étendre l'accès à des systèmes et à des services d'eau, d'assainissement et d'hygiène (WASH) à tous, en particulier aux groupes de population les plus vulnérables. Elle vise à faciliter l'activité des plateformes dirigées par les pouvoirs publics afin d'améliorer la coordination entre les différents secteurs, institutions et acteurs qui exercent une influence sur la prestation et la réalisation des services WASH.

À l'échelle nationale, l'initiative GLAAS contribue à renforcer les processus de revue sectorielle et à évaluer l'état des systèmes WASH, notamment les ressources financières et humaines consacrées à l'assainissement, à l'eau potable et à l'hygiène, en recensant les éléments qui favorisent la mise en place de conditions propices et ceux qui l'entravent. L'initiative GLAAS n'est pas censée être une charge supplémentaire pour les pays, mais plutôt un outil d'appui aux mécanismes nationaux existants.

L'initiative GLAAS, en tant que rapport mondial et par le biais du portail de données GLAAS, facilite également les analyses comparatives entre les pays. Les données qu'elle permet de recueillir sont destinées à informer les hauts fonctionnaires des pays qui sont à même de conseiller leurs ministres et la plupart des décideurs de haut niveau, ainsi que les organisations non gouvernementales, les bailleurs de fonds et les organisations partenaires. GLAAS est une ressource utile pour les parties prenantes qui participent aux projets et aux programmes WASH.

L'initiative GLAAS permet d'évaluer les données émanant de sources diverses, qu'il s'agisse de la couverture en matière d'assainissement et d'eau potable à l'échelle mondiale¹⁸, des flux d'aide des bailleurs de fonds¹⁹, des indicateurs économiques et du développement²⁰, des indicateurs de santé²¹, ou des évaluations sectorielles et multisectorielles régionales. Elle permet de recueillir auprès des pays et des partenaires de développement des données qui serviront à combler les principales lacunes de connaissances.

Outre le fait qu'elle fournit aux décideurs et aux praticiens en matière d'assainissement et d'eau potable une base de données factuelles plus complète, l'initiative GLAAS engage les parties prenantes nationales dans un dialogue commun et guide la prise de décision politique, en particulier grâce à son association avec des programmes régionaux et mondiaux tels que le partenariat Assainissement et eau pour tous (SWA). Le partenariat SWA offre aux pays et aux Partenaires de développement une plateforme mondiale pour la discussion dans le cadre de son dialogue de haut niveau, puis des réunions de haut niveau.

Pour de plus amples informations sur l'initiative GLAAS, veuillez consulter :

¹⁸ Programme commun OMS/UNICEF de suivi de l'eau et de l'assainissement : <https://washdata.org/>

¹⁹ Système de notification des pays créanciers de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) : <https://stats.oecd.org/Index.aspx?DataSetCode=CRS1>

²⁰ Indicateurs du développement dans le monde, Banque mondiale : <https://data.worldbank.org/products/wdi>

²¹ Statistiques sanitaires mondiales, OMS : <http://www.who.int/healthinfo/statistics/en/>

- <https://www.who.int/teams/environment-climate-change-and-health/water-sanitation-and-health/monitoring-and-evidence/wash-systems-monitoring/un-water-global-analysis-and-assessment-of-sanitation-and-drinking-water>
- et le portail de données GLAAS <https://glaas.who.int/fr/glaas>

Cycle GLAAS 2024/2025

Le cycle GLAAS 2024/2025 intervient à un moment crucial pour le secteur WASH — la fin de la période des ODD approche, un secteur WASH résilient au climat devient de plus en plus vital et un plus grand consensus existe en ce qui concerne la nécessité de renforcer les systèmes WASH.

Les données GLAAS 2024, le rapport GLAAS 2025 et le portail de données GLAAS

Les résultats de l'enquête pays GLAAS 2024 seront partagés dans le rapport GLAAS 2025 ainsi que sur le [portail de données GLAAS](#). Le rapport GLAAS 2025 résumera les résultats globaux des enquêtes pays et des enquêtes auprès des partenaires de développement²² dans le cadre du GLAAS 2024. La majeure partie des données du rapport final GLAAS 2025 seront sous forme agrégées, mais les données brutes des ensembles de données existants et les enquêtes pays et les enquêtes auprès des partenaires de développement menées dans le cadre du GLAAS 2024 pourront être présentées dans les annexes du rapport final, et seront également incluses sur le portail de données GLAAS pour des références et évaluations futures.

Sur le portail de données GLAAS, les utilisateurs peuvent explorer, visualiser et télécharger les données collectées lors des enquêtes GLAAS, en sélectionnant les données/ensembles de données par thème, indicateur, année et lieu, et par résultats clés. En outre, le portail de données GLAAS présente les Résumés pays des données GLAAS. Générés pour chaque pays, les Résumés pays présentent les résultats des cycles GLAAS précédents et seront générés pour le cycle GLAAS 2024/2025. Les pays auront l'occasion de passer en revue les Résumés avant qu'ils ne soient publiés sur le portail de données GLAAS.

Cycle GLAAS 2024 et objectifs de développement durable (ODD)

L'enquête pays GLAAS 2024 continue d'être alignée sur les ODD, en particulier sur l'ODD 6, qui consiste à « *assurer la disponibilité et la gestion durable de l'eau et de l'assainissement pour tous* ». L'OMS est un co-responsable, dans le cadre de l'initiative GLAAS, aux côtés de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et de l'ONU Environnement, pour le suivi des cibles de l'ODD 6 sur les moyens de mise en œuvre (6.a et 6.b). L'enquête pays GLAAS 2024 comprend des questions (A13 et D9) qui seront utilisées pour le suivi et l'établissement de rapports à la Division de statistique de l'ONU.

On trouvera un complément d'information sur le suivi de l'ODD 6 à l'adresse

<http://www.sdg6monitoring.org/>

Des informations supplémentaires sur les ODD et les rapports d'avancement sont disponibles à l'adresse

<https://unstats.un.org/sdgs>

Suivi du secteur WASH résilient au climat

La fréquence et l'intensité croissantes des phénomènes météorologiques extrêmes causés par le changement climatique ont un impact direct sur la fourniture de services WASH sécurisés. Cependant, la résilience climatique n'a pas encore été pleinement et systématiquement prise en compte dans le suivi mondial du secteur WASH. La menace du changement climatique sur la prestation de services WASH ne faisant que croître, l'heure est venue d'améliorer le suivi du secteur WASH résilient au climat. Pour y remédier, l'OMS et l'UNICEF ont lancé une initiative visant à intégrer progressivement des informations

²² Auparavant, l'enquête GLAAS auprès des partenaires de développement était appelée enquête externe GLAAS auprès des institutions d'appui.

sur la résilience climatique dans les cadres nationaux et mondiaux de suivi du secteur WASH. Les résultats de cette initiative informeront le suivi mondial tout au long du Programme à l'horizon 2030 et au-delà. Des questions supplémentaires sur le climat ont été ajoutées à l'enquête pays GLAAS 2024 et ces données contribueront à l'obtention d'informations sur le suivi mondial du secteur WASH résilient au climat.

Indicateurs de base pour le suivi de la performance des systèmes WASH

L'OMS, en collaboration avec ses partenaires, mène une consultation multipartite sur l'élaboration d'un ensemble d'indicateurs de base convenus au niveau mondial pour suivre la performance des systèmes WASH, couvrant les intrants/processus/indicateurs en plus des résultats et des impacts, qui peuvent être intégrés dans les systèmes de suivi nationaux. Outre l'appui et le renforcement des systèmes nationaux de suivi, un ensemble d'indicateurs de base pour les systèmes WASH, convenus avec les partenaires nationaux, régionaux et mondiaux, contribuerait au fil du temps, à réduire la charge que représente la communication d'informations pour les pays. La question B2 sur les indicateurs de suivi nationaux pour les plans et stratégies WASH alimentera le développement de l'ensemble d'indicateurs de base.

À propos du processus GLAAS

Les pays qui participent à l'enquête GLAAS le font de leur propre initiative. En premier lieu, il est suggéré de nommer au sein d'un ministère ou d'un département un point focal national qui coordonnera les activités nationales de contribution à l'enquête GLAAS, en collaboration avec les points de contact officiels chargés des domaines clés énumérés à la première page du formulaire de l'enquête. Il est recommandé que les points focaux GLAAS s'adressent à leurs homologues d'autres initiatives nationales, régionales ou mondiales de suivi, en particulier pour ce qui concerne l'organisation d'ateliers de réflexion ou la tenue de discussions (Partenariat L'assainissement et l'eau pour tous (SWA), Conseil des ministres africains chargés de l'eau (AMCOW), Protocole sur l'eau et la santé, Conseil de concertation pour l'approvisionnement en eau et l'assainissement, Initiative de suivi intégré pour l'ODD 6, Initiative de suivi de la gestion intégrée des ressources en eau, etc.) afin d'assurer l'alignement et la coordination. Les coordonnées de certains de ces points de contact sont disponibles auprès des bureaux régionaux de l'OMS et de l'équipe GLAAS du siège à l'adresse glaas@who.int.

Pour garantir l'exactitude des données, l'OMS recommande que le point focal national GLAAS coordonne la collecte et la communication des réponses à l'enquête auprès de chacun des ministères concernés, des parties intéressées et des intervenants clés tels que les partenaires de développement, les organisations non gouvernementales (ONG) et la société civile. En particulier, le périmètre de l'enquête ayant été élargi de manière à prendre en compte l'ODD 6, il est de plus en plus nécessaire de faire appel à un éventail diversifié d'intervenants afin d'obtenir les données voulues. On peut à cet effet tenir une réunion ou un atelier de réflexion, prévoir des consultations individuelles avec les parties prenantes, puis organiser un atelier de revue et de validation avant de soumettre l'enquête. Les principaux acteurs gouvernementaux à faire intervenir sont les suivants :

- **Ministères d'exécution du programme WASH :** Il convient de faire intervenir, outre les ministères et les institutions gouvernementales responsables de l'eau potable, de l'assainissement et de l'hygiène, les responsables des eaux usées, de la gestion des boues fécales et de la réglementation. Différents ministères/départements peuvent s'occuper de l'eau potable et de l'assainissement en milieux urbain et rural.
- **Bureau national de statistique :** Conformément aux directives relatives aux flux et à la communication de données à l'échelle mondiale concernant les objectifs de développement durable²³, le Bureau national de statistique doit être informé de toutes données recueillies auprès des pays aux fins du suivi des ODD, notamment pour ce qui concerne les cibles ODD 6.a et 6.b par l'intermédiaire de l'initiative GLAAS.

²³ <https://unstats.un.org/unsd/statcom/49th-session/documents/BG-Item-3a-IAEG-SDGs-DataFlowsGuidelines-E.pdf>

- **Ministère des finances** : Pour les données sur le financement du secteur WASH.
- **Ministère de la santé** : Pour les données relatives au programme WASH dans les établissements de santé, la promotion de l'hygiène, la gestion des déchets médicaux.
- **Ministère de l'éducation** : Pour les données sur le programme WASH dans les établissements scolaires.
- **Autorités de réglementation des services d'eau potable et de traitement des eaux usées** : Pour les données sur la réglementation.
- **Ministère des ressources en eau ou équivalent** : Pour les questions A13 et D9 sur le suivi des cibles ODD 6.a et 6.b ; le formulaire couvre non seulement le secteur WASH, mais aussi les aspects de la planification et de la gestion des ressources en eau.
- **Ministère responsable de la résilience climatique** : Pour les questions liées au climat, notamment la question A4 sur les évaluations des risques climatiques pour un secteur WASH résilient au climat, la question A7b sur les plans nationaux d'adaptation ou les contributions déterminées au niveau national, ainsi que la question B4 sur les indicateurs de suivi du secteur WASH résilient au climat et la question D8 sur le financement climatique pour le secteur WASH.

Le point focal de l'enquête GLAAS aura pour rôle d'aider le ministère chef de file à coordonner la collecte des données, à compiler les réponses des diverses parties prenantes et à diriger le rapprochement et la validation des données avant leur soumission. Tandis que le mécanisme GLAAS vise à obtenir des réponses officielles des pouvoirs publics, ceux-ci sont encouragés à faire intervenir les partenaires de développement national (bailleurs de fonds, ONG, société civile, secteur privé, etc.) pour commenter et/ou éclairer les réponses à l'enquête GLAAS. Faire intervenir des parties prenantes telles que l'UNICEF, WaterAid, le Centre international de l'eau et l'assainissement ainsi que d'autres ONG de la société civile ou des communautés locales améliorera la qualité de l'information et l'exhaustivité des données.

Le processus GLAAS peut prendre des formes différentes selon les pays. Certains points focaux GLAAS décident d'organiser un atelier de trois jours avec toutes les parties prenantes nécessaires pour répondre à l'enquête. Certains pays engagent des consultants pour faciliter le processus GLAAS, tandis que d'autres organisent d'abord une réunion GLAAS, répartissent l'enquête entre les parties prenantes puis se réunissent pour organiser un atelier de validation. Le processus GLAAS consiste avant tout à impliquer toutes les parties prenantes concernées par l'enquête et à faire en sorte que toutes ces parties prenantes se mettent d'accord et valident le document final avant de le soumettre. Il est recommandé de valider les réponses définitives à l'enquête dans le cadre d'un atelier national impliquant les différentes parties prenantes.

Instructions générales relatives à l'enquête pays GLAAS 2024

Avant de commencer à répondre à l'enquête pays GLAAS, il est recommandé, y compris au cours du processus, d'examiner et de consulter ce guide d'orientation de l'enquête, notamment le glossaire.

Ensemble de documents relatifs à l'enquête pays GLAAS 2024

L'ensemble de documents relatifs à l'enquête pays GLAAS 2024 comprend les documents suivants à remplir et à soumettre à l'OMS :

- Formulaire de l'enquête pays (PDF ou eGLAAS en ligne)
- Fiche de retour d'information des pays participants (PDF ou eGLAAS en ligne)
- Fiche d'accord pour la diffusion des données (le cas échéant) (document Word ou eGLAAS en ligne)

Pour les instructions et les informations supplémentaires sur l'enquête pays GLAAS et le processus, veuillez utiliser ce qui suit :

- Guide d'orientation relatif à l'enquête pays (ce document)

- Modules d'information sur le GLAAS

Tous les documents de l'enquête pays GLAAS peuvent être consultés en ligne aux adresses suivantes :

- <https://www.who.int/teams/environment-climate-change-and-health/water-sanitation-and-health/monitoring-and-evidence/wash-systems-monitoring/un-water-global-analysis-and-assessment-of-sanitation-and-drinking-water> et
- sur le portail de données GLAAS <https://glaas.who.int/fr/glaas>

Choisir la méthode de remplissage de l'enquête pays — PDF ou en ligne (eGLAAS)

L'enquête pays GLAAS 2024 est disponible sous les formes suivantes :

- 1) un formulaire **PDF** à remplir ; *ou*
- 2) une enquête en ligne appelée **eGLAAS**.

L'enquête eGLAAS est développée à l'aide de REDCap²⁴ et hébergée sur la plateforme de l'OMS appelée Electronic Data Capture REDCap (EDCRC). Dans le cycle GLAAS 2021/2022, 11 pays ont piloté avec succès l'eGLAAS pour réaliser l'enquête pays. Dans l'ensemble, tant les contributeurs expérimentés que les nouveaux contributeurs du GLAAS ont trouvé que l'enquête en ligne était conviviale. Les équipes nationales ont trouvé particulièrement utile le fait que plusieurs contributeurs à l'enquête puissent accéder à la plateforme et apporter des réponses aux questions de l'enquête, ce qui a permis de gagner du temps et de rendre le processus plus efficace.

Le point focal, en collaboration avec les parties prenantes, doit décider de la meilleure manière de coordonner le processus GLAAS et déterminer quel formulaire (PDF ou eGLAAS) conviendra le mieux au processus GLAAS du pays.

Examinez les informations figurant dans le tableau ci-dessous pour décider de l'option la mieux adaptée à votre processus GLAAS. Une fois que vous avez pris votre décision, consultez les informations ci-dessous sur l'accès à l'enquête pays et suivez les instructions pour répondre à l'enquête. **Si votre pays décide d'utiliser l'enquête eGLAAS, le point focal doit communiquer les noms et les adresses électroniques des contributeurs à l'enquête à glaas@who.int et à votre point focal régional de l'OMS afin de permettre la création de comptes utilisateurs et de droits d'accès appropriés. Ces contacts doivent être communiqués dès que possible, car le processus d'accès à l'eGLAAS peut prendre plusieurs jours.**

Tableau 1. Éléments à prendre en compte pour choisir l'enquête pays au format PDF ou eGLAAS

	PDF	eGLAAS
Logiciels et conditions d'accès	Pour accéder au PDF, les contributeurs à l'enquête doivent disposer d'une version à jour d' <u>Adobe Acrobat Reader</u> installée sur leurs ordinateurs.	Les contributeurs à l'enquête doivent avoir accès à un navigateur Internet et être enregistrés sur EDCRC/REDCap par l'équipe GLAAS de l'OMS (glaas@who.int).
Langues disponibles	<u>Sept langues</u> : arabe, chinois, anglais, français, portugais, russe et espagnol.	<u>Trois langues</u> : anglais, français et espagnol.
Accès multi-utilisateurs et compilation des réponses	Plusieurs contributeurs peuvent remplir séparément leurs propres enquêtes sur des fichiers PDF enregistrés sur leurs propres ordinateurs. Toutefois, le point focal GLAAS doit concilier et <u>compiler toutes les réponses dans un fichier PDF final</u> à soumettre.	Plusieurs contributeurs peuvent accéder et répondre simultanément à différentes questions de l'enquête pays dans REDCap. <u>Il n'est pas nécessaire de compiler les réponses si plusieurs contributeurs y ont accès.</u> Les contributeurs peuvent se laisser des commentaires en cas d'informations contradictoires dans une réponse. Le point focal GLAAS doit s'assurer que tous les

²⁴ REDCap est une plateforme en ligne sécurisée pour la conception d'enquêtes en ligne, la collecte de données et la gestion de bases de données, administrée par l'université Vanderbilt (États-Unis).

		commentaires des contributeurs à l'enquête sont réglés avant la soumission.
Sauvegarde	Le fichier PDF <u>doit être sauvegardé</u> à intervalles réguliers, sinon les réponses seront perdues.	eGLAAS <u>enregistre automatiquement</u> les réponses. Si l'accès à Internet est interrompu, les réponses peuvent être perdues.
Accès à Internet	L'accès à Internet <u>n'est pas nécessaire</u> pour répondre à l'enquête.	L'accès à Internet est <u>nécessaire</u> pour répondre à l'enquête.
Gestion des documents	Le point focal doit rassembler et sauvegarder les copies électroniques de l'enquête pays, la fiche de retour d'information et la fiche d'accord pour la diffusion des données (le cas échéant). Les documents supplémentaires, tels que les politiques ou les plans nationaux, doivent également être sauvegardés sous forme de copies électroniques et joints au moment de l'envoi du dossier d'enquête complet.	L'enquête pays, la fiche de retour d'information et la fiche d'accord pour la diffusion des données (le cas échéant) sont inclus et remplis sur eGLAAS. Les documents supplémentaires, tels que les politiques ou les plans nationaux, peuvent être téléchargés directement dans l'enquête en ligne.
Envoi du dossier d'enquête	Envoyer <u>par courrier électronique</u> au bureau régional de l'OMS et au service responsable du GLAAS au siège de l'OMS à l'adresse : glaas@who.int .	Envoyer <u>sur eGLAAS</u> en cliquant sur « Envoyer l'enquête » sur la plateforme EDCRC. Les membres concernés des équipes régionales et du siège de l'OMS pourront accéder à la soumission en ligne.
Contrôle qualité	Le bureau régional de l'OMS et le service responsable du GLAAS au siège de l'OMS examineront les réponses à l'enquête, ajouteront des commentaires au fichier PDF et l'envoieront aux points focaux pour revue. Le contrôle qualité du fichier PDF nécessite une gestion plus approfondie des documents en raison des différentes versions de ce dernier basées sur les réponses au contrôle qualité.	Le bureau régional de l'OMS et le service responsable du GLAAS au siège de l'OMS examineront les réponses à l'enquête et ajouteront des commentaires dans REDCap, ce qui permet au point focal et aux autres contributeurs à l'enquête d'apporter des modifications directement sur la plateforme. REDCap enregistre toutes les modifications apportées et le nom de la personne à l'origine des modifications, ainsi que les questions et les commentaires laissés par les contributeurs à l'enquête.
Fonctionnalités supplémentaires	Des instructions, messages d'erreur et fenêtres contextuelles en cas de réponse non valide.	- Des instructions, message d'erreur et fenêtres contextuelles en cas de réponse non valide. - Les fonctions de flux de travail permettent de voir facilement quand une réponse à une question doit être revue par d'autres contributeurs ou quand une réponse a été apportée à une question. - Des commentaires peuvent être ajoutés à chaque question afin de mentionner d'autres contributeurs et de les inciter à répondre. - L'historique des données de chaque question montre les changements et les modifications apportées aux réponses à la question.

Accès et utilisation du formulaire PDF

L'enquête pays au format PDF et les documents d'appui peuvent être téléchargés ici. Pour répondre à l'enquête au format PDF, il est fortement recommandé d'utiliser une version à jour d'Adobe Acrobat Reader DC. Une version gratuite d'Adobe Acrobat Reader peut être téléchargée sur : <https://get.adobe.com/reader/>. L'enquête pays doit être remplie sur la version bureau d'Adobe Reader et non sur une version Web, afin d'éviter les pertes de données.

Le fichier PDF peut être sauvegardé et les répondants peuvent y revenir si nécessaire : il n'est pas nécessaire de répondre à toutes les questions de l'enquête en une seule fois. Veuillez noter que tout le texte saisi dans la zone de texte peut ne pas être visible dans le formulaire PDF sur l'écran de votre

ordinateur ou à l'impression : utilisez les flèches du clavier pour faire défiler le texte saisi dans la zone de texte. **Veuillez enregistrer le formulaire PDF à intervalles réguliers. Si le formulaire PDF n'est pas enregistré, les réponses seront perdues.**

Si, dans le pays, plusieurs personnes fournissent des informations dans plusieurs formulaires d'enquête pays GLAAS, le point focal GLAAS a la responsabilité de compiler et de concilier toutes les réponses dans **une seule version définitive à soumettre par le pays dans un formulaire d'enquête PDF** avant de l'envoyer à l'équipe GLAAS de l'OMS.

Accès et utilisation d'eGLAAS (en ligne)

Le point focal et les autres contributeurs à l'enquête doivent être inscrits sur la plateforme EDCRC pour avoir accès à l'enquête eGLAAS. Pour enregistrer les contributeurs à votre enquête pays, le **point focal** doit envoyer immédiatement au bureau régional de l'OMS et à l'adresse glaas@who.int la liste des noms et des adresses électroniques des contributeurs à l'enquête. Des contributeurs supplémentaires peuvent être enregistrés, si nécessaire, tout au long du processus de collecte des données. Une fois enregistrés, les différents contributeurs peuvent modifier les réponses à différentes questions de l'enquête et collaborer pour y répondre. Pour apprendre à utiliser la plateforme EDCRC et à répondre à l'enquête eGLAAS, il est recommandé aux nouveaux utilisateurs de consulter les informations sur l'eGLAAS qui sont fournies [ici](#) et/ou de contacter l'équipe GLAAS au siège de l'OMS (glaas@who.int) pour obtenir plus d'informations.

Instructions générales pour l'enquête pays GLAAS 2024

Tout au long de l'enquête pays GLAAS 2024, les répondants sont invités à choisir la réponse qui correspond le mieux à la situation de leur pays et à développer leurs réponses lorsqu'une zone de texte ouverte leur est proposée. Les réponses peuvent également souligner brièvement les réalisations et/ou les obstacles à la progression. Veuillez remplir les zones de texte pour fournir des informations détaillées et saisir des scénarios spécifiques à votre pays.

Certains champs de réponse comportent des restrictions par rapport à ce qui peut être saisi dans la cellule. Par exemple, si une question demande une valeur numérique, il ne sera pas possible d'écrire des lettres dans la cellule. En ce qui concerne les pourcentages, seuls les nombres compris entre 0 et 100 sont autorisés sans le signe de pourcentage. Pour certaines questions, des fenêtres contextuelles expliquant ce qui peut ou ne peut pas être saisi dans la cellule apparaîtront.

Pour la plupart des questions, des cases à cocher sont prévues dans les sections de réponse. Certaines questions invitent les pays à cocher toutes les cases pertinentes, tandis que d'autres n'autorisent qu'une seule réponse par catégorie. Veuillez accorder une attention particulière aux instructions spécifiques tout au long de l'enquête, telles que les instructions « veuillez préciser », « si oui », et « cochez toutes les réponses pertinentes ».

Exigences relatives aux réponses à l'enquête pays :

- Pour les réponses contenant des valeurs monétaires, indiquez une seule devise lorsque vous y êtes invité.
- Pour ajouter une liste à une réponse qualitative, placez chaque élément de la liste sur une nouvelle ligne du champ de réponse. N'utilisez pas de puces (▪) ou de tirets (-) pour indiquer chaque élément.
- Les années doivent être écrites au format AAAA (par exemple, 2023).
- Les périodes doivent être écrites sous la forme « De AAAA à AAAA » (par exemple, de 2015 à 2020). Évitez d'utiliser des signes de ponctuation tels que des barres obliques (/) ou des traits d'union (-) pour marquer les périodes.

- Évitez d'utiliser des acronymes lorsque vous répondez à des questions qualitatives. Au lieu de cela, écrivez le nom complet ou la phrase complète.
- Pour certaines questions, si la réponse à la première partie de la question est « non », les champs de réponse pour les questions non applicables seront bloqués et n'ont pas besoin d'être remplis.
- S'il y a des questions qualitatives pour lesquelles aucune réponse n'est disponible, veuillez indiquer « Non disponible » dans le champ de réponse.
- Lorsque vous y êtes invité, mentionnez les liens vers les documents référencés dans l'enquête et/ou joignez des copies électroniques (PDF) ou importez (eGLAAS) les documents dans votre soumission.

Pour tout problème technique ou toute question concernant le fichier PDF à remplir ou eGLAAS, veuillez contacter l'équipe GLAAS à l'adresse : glaas@who.int.

Coordonnées et date limite de soumission

Pour toute question sur le GLAAS, sur le processus ou sur le contenu de l'enquête, veuillez contacter le bureau régional de l'OMS et l'équipe GLAAS à l'adresse : glaas@who.int.

La date limite de soumission du dossier d'enquête rempli [enquête pays, fiche de retour d'information et, fiche d'accord pour la diffusion des données (le cas échéant) et documents supplémentaires du pays] est fixée au **15 octobre 2024**.

- Veuillez envoyer le dossier d'enquête au format **PDF** dûment rempli par courrier électronique au bureau régional de l'OMS et à l'adresse glaas@who.int ; ou
- Veuillez soumettre le dossier d'enquête **eGLAAS** rempli en cliquant sur « Soumettre l'enquête » sur la plateforme EDCRC.

Conseils relatifs à l'enquête

Les conseils ci-dessous fournissent des informations clés, notamment des définitions, pour répondre aux questions de l'enquête pays GLAAS. Vous trouverez des instructions générales sur la manière d'utiliser le formulaire PDF / eGLAAS et de répondre à l'enquête dans la section Instructions générales relatives à l'enquête pays GLAAS 2024. Veuillez également consulter le glossaire pour les définitions des termes utilisés dans l'enquête pays GLAAS 2024.

Conseils relatifs à la section A : Gouvernance

A1 : Droits fondamentaux à l'eau et à l'assainissement

La constitution ou la législation d'un pays (les lois) peut reconnaître explicitement que les droits à l'eau et à l'assainissement sont des droits à part entière ou les placer au même rang que d'autres besoins tels que l'éducation et les services de santé afin d'assurer le bien-être social et culturel minimum de la population.

On trouvera de plus amples informations sur le droit fondamental à l'eau et à l'assainissement à l'adresse <https://www.ohchr.org/FR/Issues/ESCR/Pages/Water.aspx>

A2 : Réglementations et normes nationales

Définitions clés pour la question A2 :

Norme : Le terme « norme » est couramment utilisé pour décrire une valeur numérique obligatoire dans un tableau de paramètres et de limites (par exemple 10 µg/L d'arsenic). Cependant, on l'emploie également pour décrire les normes techniques et les documents directifs conçus pour aider à améliorer la qualité de l'eau.

Réglementations (ou instruments de réglementation) : Règles créées par une entité ou un organisme administratif assorties généralement de mesures concrètes qui sont nécessaires pour mettre en œuvre et/ou faire respecter les exigences générales prescrites dans l'ensemble de la législation. Elles peuvent couvrir les normes de qualité de l'eau, les normes de niveau de service, les fréquences de suivi requises, les exigences en matière de gestion des risques, les obligations de surveillance et/ou les directives d'audit, etc.

Si votre pays a établi des normes et/ou réglementations identiques en milieu urbain et en milieu rural, veuillez noter les mêmes informations dans les **deux** colonnes correspondantes.

Les questions sur l'assainissement et les eaux usées suivent les éléments qui composent la chaîne de services d'assainissement. Les normes d'assainissement relatives aux eaux usées peuvent reposer sur des technologies (c.-à-d. des technologies spécifiées, telles que des conceptions de procédé de traitement minimum, qui sont connues pour atteindre un certain niveau de performance dans des conditions de fonctionnement normales) et/ou sur la performance (c.-à-d. des normes exprimées en fonction de la qualité des effluents (p. ex. demande biologique en oxygène, azote, phosphore, E.coli). Pour plus d'informations sur les options de mécanismes de réglementation pour la chaîne de services d'assainissement, veuillez consulter le Glossaire ou la figure 4.4 des [Lignes directrices de l'OMS relatives à l'assainissement et à la santé](#).

A3 : Existence d'approches de gestion des risques

Cette question vise à savoir si les approches de gestion des risques sont incluses dans les politiques ou les réglementations ou si ces approches sont utilisées dans la planification nationale.

Les questions A3.1a to A3.1c visent à déterminer si les plans de gestion de la sécurité sanitaire de l'eau, les plans de gestion de la sécurité sanitaire de l'assainissement ou des approches équivalentes sont inclus dans les politiques ou les réglementations. Si ces approches sont incluses ou utilisées, complétez alors les deux autres colonnes.

Définitions clés pour la question A3 :

Préconisé : Signifie que les plans de sécurité sanitaire de l'eau, les plans de gestion de la sécurité sanitaire de l'assainissement ou d'autres approches de gestion des risques sont abordés dans les politiques ou les réglementations, mais que leur mise en œuvre n'est pas obligatoire.

Obligatoire : Signifie que les plans de sécurité sanitaire de l'eau, les plans de gestion de la sécurité sanitaire de l'assainissement ou d'autres approches de gestion des risques sont abordés dans les politiques ou les réglementations et que les politiques ou les réglementations exigent que les approches soient mises en œuvre.

Plan de gestion de la sécurité sanitaire de l'assainissement (PGSSA) : Approche progressive axée sur les risques qui facilite la mise en œuvre des directives de l'OMS de 2006 pour une utilisation sans risque des eaux usées, des excréta et des eaux ménagères. Cette approche peut également s'appliquer à tous les systèmes d'assainissement et garantir leur gestion en conformité avec les objectifs de santé.

Plan de gestion de la sécurité sanitaire de l'eau (PGSSE) : Approche globale d'évaluation et de gestion des risques qui comprend toutes les étapes de l'approvisionnement en eau, du bassin versant jusqu'au consommateur.

A3.1d vise à déterminer si les approches décrites dans les [Lignes directrices de l'OMS relatives à l'assainissement et à la santé](#) sont utilisées dans la planification nationale. Ces approches n'ont pas besoin d'être incluses dans les politiques ou les réglementations pour être utilisées dans la planification nationale.

A3II : Mise en œuvre d'approches de gestion des risques

Cette question examine dans quelle mesure les approches de gestion des risques ont été mises en œuvre. Les approches de gestion des risques peuvent être mises en œuvre même si elles ne sont pas incluses dans les politiques et réglementations, comme indiqué dans les questions A3I.a à A3I.c. Veuillez noter que dans la dernière colonne, le formulaire d'enquête n'autorise pas la saisie de symboles ou de lettres. Répondez à la question de la dernière colonne avec des chiffres uniquement.

Pour la question A3II.c sur les Plans de la gestion de la sécurité sanitaire de l'assainissement (PGSSA)), le nombre de sites mis en œuvre doit être déclaré en fonction des unités administratives locales déterminées par votre gouvernement.

Unités administratives locales : Les unités administratives locales sont des unités institutionnelles dont l'autorité fiscale, législative et exécutive s'étend sur les plus petites zones géographiques distinguées à des fins administratives et politiques.²⁵

La question A3II.d porte sur la mise en œuvre de l'outil d'amélioration de l'eau et de l'assainissement dans les établissements de santé (WASH FIT) ou d'outils d'amélioration similaires axés sur les risques pour WASH dans les établissements de santé. Pour plus d'informations sur WASH FIT, veuillez consulter : <https://washfit.org/>.

²⁵<https://unstats.un.org/unsd/nationalaccount/glossresults.asp?gID=319#:~:text=Local%20government%20units%20are%20institutional,for%20administrative%20and%20political%20purposes.>

A4 : Évaluations des risques pour un secteur WASH résilient au climat

Cette question examine si des évaluations des risques climatiques sont effectuées, le type d'évaluation et les risques climatiques pris en compte, ainsi que la manière dont l'évaluation est utilisée pour informer la planification nationale.

Évaluation des risques climatiques : Une évaluation des risques liés au climat vise à identifier les communautés et services WASH les plus menacés par la variabilité actuelle du climat et le changement climatique prévus à moyen et long terme, fournissant ainsi des données probantes importantes pour plaider en faveur d'une action efficace des gouvernements et de leurs partenaires du secteur WASH.

A5 : Politiques et plans WASH nationaux

Pour cette question, il est important de comprendre la distinction qui est faite entre politique et plan/stratégie.

Définitions clés pour la question A5 :

Plans/Stratégies : Un plan donne effet aux décisions fondées sur les politiques. Dans certains contextes, un plan peut être appelé « stratégie » ou « feuille de route ». Les plans sont des éléments réalisables qui fixent des objectifs stratégiques à atteindre et donnent des détails sur la mise en œuvre de telle ou telle politique. Les plans peuvent attribuer des responsabilités et indiquer comment les entités responsables répondront aux exigences énoncées dans les politiques, les lois et les règlements, le type de formation et de développement qui sera proposé, et la façon dont les ressources financières et humaines seront allouées.

Politiques : Les politiques sont un instrument clé pour orienter les décisions présentes et futures. Elles permettent de guider l'action menée par les pouvoirs publics pour atteindre des objectifs nationaux, sectoriels et/ou industriels.

Cette question ne devrait pas être utilisée pour déclarer des réglementations, des lignes directrices ou des lois.

La question A5 porte sur les politiques et les plans pour les sous-secteurs suivants

- Assainissement en milieu urbain
- Assainissement en milieu rural
- Eau potable en milieu urbain
- Eau potable en milieu rural
- Hygiène des mains
- WASH dans les établissements scolaires
- WASH dans les établissements de santé

Si une seule politique ou un(e) seul(e) plan/stratégie couvre plus d'un des domaines WASH, répondez à chacune des questions de la partie A5 pour les domaines WASH couverts par la politique ou le plan/stratégie. Ainsi, si votre pays s'est doté d'une politique nationale globale dans le secteur WASH, répondez à toutes les sous-questions de la partie A5 et indiquez le nom de la politique nationale WASH pour chacun des domaines couverts par la politique.

De la même manière, une distinction est établie entre milieu urbain et milieu rural pour ce qui concerne les politiques et plans/stratégies. S'il n'a pas été établi de politique ou de plan/stratégie distinct en milieu urbain ou milieu rural, donnez des réponses distinctes pour le milieu urbain et pour le milieu rural en citant le nom de la politique ou du plan/stratégie global(e).

S'il y a plus d'une politique ou plus d'un plan ou stratégie, choisissez la réponse qui est la plus pertinente pour la question.

Pour tout plan chiffré par sous-secteur à la question A5 (A5.b.iv, A5.d.iv, A5.f.iv, A5.h.iv, A5.j.iv, A5.l.iv, A5.n.iv), veuillez fournir l'estimation du coût du plan. Si l'estimation du plan chiffré ne se limite pas au sous-secteur mentionné dans cette question spécifique, veuillez décrire l'étendue des coûts et préciser si seuls les coûts du sous-secteur spécifique sont indiqués ou si les coûts incluent d'autres domaines ou services WASH.

A6 : Contenu des politiques et plans/stratégies WASH

Cette question porte sur le contenu des politiques et plans/stratégies WASH et nécessitera une revue minutieuse des politiques et plans/stratégies utilisés dans votre pays et mentionnés dans la question A5.

Indiquez si le domaine thématique est abordé dans les politiques et/ou plans/stratégies mentionnés à la question A5 et, le cas échéant, les politiques ou plans qui incluent les mesures par sous-secteur.

A7 : WASH dans les autres politiques/plans sectoriels

Cette question explore la manière dont les activités WASH sont abordées dans les politiques et plans des autres secteurs, notamment celui de la Santé, de l'Éducation et du Climat. En ce qui concerne les politiques et plans pour le climat, examinez les Plans nationaux d'adaptation (PNA) et les Contributions déterminées au niveau national (CDN), si ceux-ci ont été élaborés dans votre pays, afin de déterminer si le secteur WASH y est inclus.

A8I – A8V : Cibles WASH nationales

Compte tenu des ODD, de nombreux gouvernements ont fixé des cibles WASH nationales et/ou des cibles WASH en milieu urbain et en milieu rural. Les cibles nationales sont celles qui couvrent l'ensemble du pays/territoire et ne font pas de distinction entre milieu urbain et milieu rural. Les colonnes réservées aux cibles en milieu urbain et aux cibles en milieu rural peuvent être utilisées pour indiquer des cibles spécifiques pour les milieux urbain et/ou rural.

Indiquez les cibles nationales et les cibles en milieu urbain et/ou milieu rural et les progrès accomplis dans la réalisation de ces cibles pour les domaines suivants :

- Assainissement (A8I)
- Eau potable (A8II)
- Hygiène des mains (A8III)
- WASH dans les établissements scolaires (A8IV.a)
- WASH dans les établissements de santé (A8IV.b)
- Autres cibles (A8V)

Chaque cible ne doit être déclarée qu'une seule fois, comme une cible nationale, urbaine ou rurale. Par exemple, si vous déclarez une cible comme cible nationale, ne déclarez pas la même cible comme cible urbaine ou rurale. Si votre pays a plusieurs cibles au sein d'un sous-secteur, veuillez sélectionner une cible principale à déclarer. Des cibles supplémentaires pour chaque sous-secteur peuvent être déclarées à la question A8V.

Pour chaque cible déclarée, précisez et décrivez soigneusement les types d'installations/services/sources ou autres paramètres dont la qualité est acceptable pour qu'une zone, une population ou un ménage soit considéré comme couvert au regard des critères et de la définition de la cible.

Définir les cibles WASH

Bon nombre de pays ont fixé des cibles nationales en s'appuyant sur les critères des ODD. Par conséquent, avant de décrire les cibles, il peut être utile de consulter les définitions suivantes.

Pour les cibles d'assainissement des questions A8I.a à A8I.c, consultez les définitions de l'échelle de services²⁶ :

Échelle de l'assainissement	
Géré en toute sécurité	Utilisation d'installations améliorées* qui ne sont pas partagées avec d'autres ménages et où les excréments sont éliminés en toute sécurité sur place ou extraits et traités hors site
Élémentaire	Utilisation d'installations améliorées* qui ne sont pas partagées avec d'autres ménages
Limité	Utilisation d'installations améliorées* partagées entre deux ménages ou plus

*Les installations d'assainissement améliorées sont celles qui sont conçues pour séparer de manière hygiénique les excréments du contact humain, notamment avec les éléments suivants : chasse d'eau vers un système d'égouts, fosses septiques ou latrines à fosse, latrines améliorées à ventilation, toilettes à compostage ou latrines à fosse avec dalles.

Pour les cibles liées à l'eau potable dans les questions A8II.a à A8II.c, consultez les définitions de l'échelle de services²⁷ :

Échelle de l'eau potable	
Géré en toute sécurité	Eau potable provenant d'une source améliorée d'approvisionnement en eau* accessible sur place, <u>et</u> disponible au besoin <u>et</u> exempte de contamination fécale et de contamination chimique prioritaire
Élémentaire +	Eau potable provenant d'une source améliorée*, à condition que le temps de collecte ne soit pas supérieur à 30 minutes pour un aller-retour, file d'attente comprise, et <u>qu'une ou deux des conditions suivantes soient remplies</u> : l'eau est accessible sur place, <u>ou</u> l'eau est disponible en cas de besoin <u>ou</u> l'eau fournie est exempte de contamination
Élémentaire	Eau potable provenant d'une source améliorée*, à condition que le temps de collecte ne soit pas supérieur à 30 minutes pour un aller-retour, file d'attente comprise
Limité	Eau potable provenant d'une source améliorée* pour laquelle le temps de collecte est supérieur à 30 minutes pour un aller-retour, file d'attente comprise

*Les sources d'eau potable améliorées sont celles qui, de par leur conception et leur construction, sont susceptibles de fournir de l'eau sûre, et comprennent : l'eau courante, les forages ou les puits tubulaires, les puits creusés protégés, les sources protégées, l'eau de pluie et l'eau conditionnée ou livrée.

Pour les cibles en matière d'hygiène des mains des questions A8III.a à A8III.c, indiquez les cibles liées à l'hygiène des mains telle que définie dans le Glossaire. N'indiquez pas les cibles liées à d'autres types d'hygiène comme l'hygiène alimentaire ou dentaire. Consultez les définitions de l'échelle des services²⁸ :

Échelle de l'hygiène	
Élémentaire	Disponibilité d'une installation de lavage des mains* avec du savon et de l'eau à la maison
Limité	Disponibilité d'une installation de lavage des mains* sans savon et/ou eau à domicile

*Les installations de lavage des mains peuvent être fixes ou mobiles et composées d'un évier avec de l'eau du robinet, de seaux équipés de robinets, de robinets à bascule et de cruches ou bassins destinés au lavage des mains. Le terme savon désigne le pain de savon, le savon liquide, le détergent en poudre et l'eau savonneuse, mais pas les cendres, la terre, le sable ou d'autres agents de lavage des mains.

²⁶ Programme commun de surveillance OMS/UNICEF : <https://washdata.org/monitoring/sanitation>

²⁷ Programme commun de surveillance OMS/UNICEF : <https://washdata.org/monitoring/drinking-water>

²⁸ Programme commun de surveillance OMS/UNICEF : <https://washdata.org/monitoring/hygiene>

Pour les cibles WASH dans les établissements de santé de la question A8IV : Considérez que la résolution de l'Assemblée mondiale de la Santé sur le programme WASH dans les établissements de santé²⁹ exhorte les États Membres « à fixer des cibles dans les politiques de santé et à intégrer les indicateurs relatifs aux services d'approvisionnement en eau potable, d'hygiène et d'assainissement et à la lutte anti-infectieuse dans les mécanismes de suivi nationaux afin d'établir des valeurs de référence, de suivre les progrès et d'effectuer un suivi régulier de la performance du système de santé » (2019).

Pour d'autres cibles en 8V : *N'indiquez que les cibles qui **n'ont pas été mentionnées** dans les questions précédentes.* Les cibles relatives à l'accessibilité financière font référence aux cibles qui traitent du coût de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène pour les usagers. La définition de l'accessibilité financière varie selon les pays et les contextes.

Déclaration de la valeur de référence et de la valeur la plus récente/année — suivi de la progression vers les cibles

Les questions A8I à A8IV portent sur les données de référence et les données de couverture les plus récentes pour la cible décrite afin d'évaluer la progression vers les cibles nationales/urbaines/rurales.

- **Valeur de référence/Année de référence :** Généralement, une valeur de référence est établie dans le document (politique/plan/stratégie national(e)) dans lequel la cible a été définie. Par exemple, dans un plan national WASH 2020-2025, on s'attendrait à ce que des cibles nationales soient fixées avec des valeurs de référence pour chaque cible spécifique pour l'année 2019 ou 2020. Si aucune base de référence n'a été établie lors de la définition de la cible, veuillez déclarer la première mesure de suivi de la cible au cours de la période de la politique/du plan/de la stratégie dans laquelle la cible a été définie. Par exemple, si la cible a été établie dans un plan WASH de 2020, la mesure de référence peut avoir été effectuée en 2020 ou 2021 en tant que première mesure au cours de cette période politique.
 - La **valeur de référence** doit mesurer la progression vers la cible déclarée.
 - L'**année de référence** doit correspondre à une mesure prise par le passé (par exemple, 2015), mais au cours de la période politique de la cible. Par exemple, si la cible a été établie dans un plan WASH datant de 2015, la mesure de référence peut avoir été effectuée en 2015 ou 2016 comme première mesure au cours de cette période politique.
- **Valeur la plus récente/année la plus récente :** Rapportez la mesure suivie la plus récente pour la cible décrite. La **valeur la plus récente** doit mesurer la progression vers la cible déclarée. L'**année la plus récente** doit être une mesure prise dans un passé récent (par exemple, 2022).

Exemple de déclaration de la valeur de référence et de la valeur la plus récente/année : Si votre cible est d'assurer à 100 % de la population *totale* un accès à *des installations d'assainissement gérées en toute sécurité* d'ici 2030, la valeur de référence et l'année de référence doivent correspondre à la première fois que la population *totale* ayant accès à *des installations d'assainissement gérées en toute sécurité* a été mesurée (par exemple, 42 % en 2015). La valeur la plus récente et l'année la plus récente correspondent à la mesure la plus récente de la population *totale* ayant accès à *des installations d'assainissement gérées en toute sécurité* (par exemple, 75 % en 2022). Notez que la valeur de référence et l'année la plus récente sont dans le passé.

A9I-A9II : Mesures d'équité dans les politiques et plans WASH

A9I et A9II portent sur les mesures d'équité pour différents contextes et populations. Chaque population et chaque contexte sont définis conformément aux définitions retenues par votre pays. Ainsi, dans certains

²⁹ Résolution de l'Assemblée mondiale de la Santé (2019) sur l'eau, l'assainissement et l'hygiène dans les établissements de santé : https://apps.who.int/gb/ebwha/pdf_files/WHA72/A72_R7-fr.pdf

pays, les « populations pauvres » sont considérées comme étant celles faisant partie du quintile le plus pauvre, alors que dans d'autres pays les « pauvres » ou les « indigents » peuvent être définis différemment. En outre, les « populations touchées de manière disproportionnée par le changement climatique » varient d'un pays à l'autre.

Tous les contextes ou populations ne se rencontrent pas dans tous les pays. Si un contexte ou une population n'existe pas dans votre pays, cochez la case « n'existe pas dans le pays ».

Les mêmes populations et contextes sont mentionnés aux questions B7I et B7II et aux questions D4I et D4II. Les contextes et/ou populations pour lequel(le)s vous avez coché la case « n'existe pas dans le pays » doivent être les mêmes aux questions B7I et B7II et aux questions D4I et D4II. Le point focal GLAAS doit vérifier que les cases ont été correctement cochées pour les questions A9I-II, B7I-II et D4I-II.

A10 : Rôles des institutions et des organismes chefs de file

Dressez une liste de TOUS les ministères ou institutions nationales jouant un rôle quelconque dans l'eau potable, l'assainissement, la gestion des boues fécales, l'hygiène des mains, WASH dans les établissements de santé, ou WASH dans les établissements scolaires. Classez ensuite leur rôle sur une échelle de 1 à 3 pour chacun des sous-secteurs mentionnés dans les colonnes.

Tous les ministères ou institutions nationales ne joueront pas un rôle dans les secteurs mentionnés dans les colonnes. Dans ce cas, indiquez 1 dans la colonne si le ministère ou l'institution nationale n'est pas impliqué(e) dans le secteur indiqué.

Il convient de noter qu'un exemple est donné à titre indicatif à la première ligne du tableau.

Cette question est complétée par la question D2 portant sur les budgets annuels consacrés à chaque entité. Les entités indiquées dans la liste de la question A10 doivent être également indiquées dans la liste de la question D2. Le point focal GLAAS doit s'assurer que les listes de ministères gouvernementaux/institutions nationales sont identiques pour les deux questions.

A11 : Responsabilités institutionnelles et coordination

L'objectif de cette question est de mieux comprendre la manière dont les rôles et responsabilités institutionnels sont répartis entre les ministères/institutions nationales impliqués dans le secteur WASH. La question vise à déterminer s'il existe des ministères/institutions dont les rôles se chevauchent, si certains aspects du secteur WASH ne sont pas traités par un ministère ou une institution nationale et s'il existe des ministères ou institutions nationales qui ne sont pas impliqués actuellement dans le secteur WASH alors qu'ils devraient l'être. Pour répondre à la question A11, il est recommandé de passer en revue les ministères et les institutions nationales mentionnés à la question A10.

Si les réponses aux questions A11.a à A11.c sont « oui » ou « partiellement », veuillez fournir des informations et des détails supplémentaires dans la case située en dessous de la question (question i).

A12 : Coordination entre les acteurs

Cette question concerne tous les acteurs ayant des responsabilités dans le secteur WASH, notamment les pouvoirs publics et les partenaires de développement. Les mécanismes de coordination peuvent prendre la forme d'un pacte avec un pays, d'un memorandum d'accord, d'une approche sectorielle telle que le partenariat SWAP (eau et assainissement pour tous), de groupes du secteur WASH ou d'autres groupes de travail.

S'il n'existe pas de mécanisme de coordination, répondez « Non » à la question A12 et passez à la question A13.

A13 : Participation de la communauté et des usagers

Cette question est utilisée pour le suivi de la [cible ODD 6.b](#) portant sur la participation des communautés. Le terme participation fait référence à un mécanisme par lequel les individus et les communautés peuvent utilement contribuer aux décisions et aux directives en lien avec le secteur WASH et les ressources en eau.

Les questions A13.a à A13.f permettent de déterminer si les procédures de participation sont définies dans une loi ou une politique, et sont suivies de questions sur le niveau de participation des usagers/communautés et des femmes. Lisez attentivement les définitions des niveaux de participation et notez les distinctions afin de classer correctement les niveaux de participation pour chaque secteur.

En particulier, les niveaux de participation faible (2), moyen-faible (3) et moyen-élevé (4) ne requièrent qu'une communication à sens unique, sans dialogue ni redevabilité.

Les niveaux de participation élevé (5) et très élevé (6) exigent une certaine forme de collaboration, de dialogue et de redevabilité entre les communautés/usagers et les pouvoirs publics/ prestataires de services.

À la question A13.g, le terme « accès à des procédures de participation » signifie que les pouvoirs publics/prestataires de services ont mis en place des possibilités de participation. La colonne relative aux procédures de participation dans le domaine de l'eau et de l'assainissement est divisée en deux : population urbaine et population rurale. La colonne pour la gestion des ressources en eau ne demande que d'indiquer le pourcentage de la population totale.

À la question A13.g.iii, les « réunions/forums/conseils réguliers » sont ceux qui ont lieu au moins deux fois par an.

À la question A13.g.iv, un « système officiel de rétroaction » est un système mis en place par un prestataire de services ou une institution publique en vue de recueillir et de traiter les observations/plaintes.

Pour la question A13.h, estimez si les ressources humaines et financières sont suffisantes pour soutenir la participation des usagers et des communautés, ainsi que les mécanismes de suivi des procédures de participation.

Section B : Suivi

B1 : Revues sectorielles conjointes WASH

Une revue sectorielle conjointe est un processus périodique mené par les pouvoirs publics qui réunit différentes parties prenantes d'un même secteur pour engager le dialogue, examiner l'état d'avancement des activités, les progrès accomplis et les résultats obtenus, et décider des mesures prioritaires à prendre. Une revue sectorielle conjointe peut également être désignée par les termes suivants : conférence annuelle du secteur de l'eau, revue conjointe du secteur de l'eau, forum multipartite, revue annuelle conjointe ou conférence WASH.

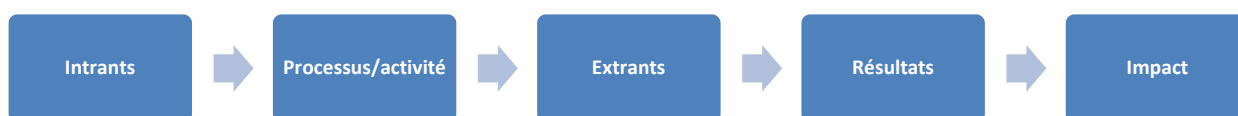
Les évaluations menées par les partenaires ou à l'initiative des partenaires telles que les analyses des goulets d'étranglement dans le secteur WASH (WASH-BAT), le processus GLAAS et les estimations de couverture du JMP ne constituent pas des revues sectorielles conjointes.

Pour la question B1.b, décrivez les domaines dans lesquels la revue sectorielle conjointe a entraîné des changements notables avec de brefs exemples concrets d'impact et de résultats. Par exemple, à la question ii. Politiques, un changement notable pourrait décrire les révisions des plans de développement du secteur WASH avec des mesures spécifiques et leur impact sur le secteur.

B2 : Indicateurs nationaux de suivi des plans/stratégies WASH

Les stratégies et plans nationaux pour l'eau potable, l'assainissement et l'hygiène incluront souvent une série d'indicateurs qui seront suivis pour évaluer la progression de la stratégie/du plan. Ces indicateurs peuvent être établis dans la stratégie/le plan ou être définis dans un plan de suivi et d'évaluation distinct pour la stratégie/le plan.

La question B2.b permet de recueillir des informations plus détaillées sur ces indicateurs. S'il existe des indicateurs nationaux de suivi pour plus d'un plan/stratégie WASH, veuillez fournir des informations sur les indicateurs pour tous les plans/stratégies. La question suit une chaîne de résultats pour le système WASH qui comprend les intrants, le processus/activité, les extrants, les résultats et l'impact. Une chaîne de résultats est un moyen de montrer les étapes et les liens entre les étapes pour atteindre un résultat souhaité, les ressources nécessaires et les actions entreprises pour atteindre le résultat avec ses effets immédiats et à long terme.



Vous trouverez ci-dessous des définitions des éléments d'une chaîne de résultats ainsi que des exemples d'indicateurs.

	Définition	Exemple d'indicateur
Intrants	Les ressources financières, humaines et autres mobilisées pour soutenir les activités entreprises afin d'atteindre les résultats	▪ Dépenses WASH par habitant ▪ Nombre de stagiaires WASH par an ▪ Existence d'un pacte national³⁰ pour WASH
Processus/activité	Action entreprise ou travail effectué par lequel des intrants	▪ Pourcentage des tests de qualité de l'eau requis effectués

³⁰ Un pacte national est un accord négocié entre un gouvernement et des partenaires de développement.

	sont convertis en résultats spécifiques	■ Pourcentage de participation de la communauté aux réunions organisées avec les prestataires de services
Extrants	Les événements, produits, biens d'équipement ou services qui résultent d'une intervention (par exemple, processus/activité)	■ Pertes en m3/km de réseau par jour d'approvisionnement en eau non facturée ■ % d'eau usée traitée
Résultats	Adoption ou utilisation des résultats par les bénéficiaires	■ % de ménages ayant accès à des installations d'assainissement de base
Impact	Objectifs à long terme de niveau supérieur	■ Nombre de décès dus à la diarrhée pour cent mille personnes ■ Proportion de plans d'eau présentant une bonne qualité d'eau ambiante

Cette question contribuera aux travaux visant à identifier un ensemble d'indicateurs de base pour suivre les performances des systèmes WASH. Afin de définir l'ensemble d'indicateurs de base, il est important de déterminer les indicateurs que les pays utilisent pour suivre leurs plans/stratégies WASH nationaux.

B3 : Indicateur suivis et données des indicateurs

Pour les questions B3.a et B3.b, veuillez indiquer dans la dernière colonne les principaux indicateur(s) correspondant à chaque catégorie.

Pour la question B3.c.iii, l'eau non génératrice de revenu ne correspond pas à l'eau non comptabilisée. L'eau non génératrice de revenu représente l'eau qui a été produite et qui est « perdue » avant qu'elle n'atteigne le client (soit par des fuites, soit par vol, soit par un usage légal pour lequel aucun paiement n'est effectué). Elle n'est pas l'équivalent de l'eau non comptabilisée, qui est une composante de l'eau non génératrice de revenu. Contrairement à l'eau non comptabilisée, l'eau non génératrice de revenu comprend la consommation non facturée autorisée (comme l'eau utilisée pour lutter contre un incendie).

La question B3.d vise à recueillir davantage d'informations sur les ressources humaines dans le secteur WASH. Cette information peut être disponible auprès des autorités de régulation ou directement auprès des services/prestataires de services. Veuillez déclarer si l'indicateur est suivi/fait l'objet d'un suivi. *Si oui*, indiquez le nombre moyen de membres du personnel/d'employés pour 1 000 habitants pour les trois principaux fournisseurs d'eau. Certains pays peuvent disposer de ces informations en utilisant des populations différentes (par exemple, pour 10 000 habitants ou pour 1 000 ménages). Veuillez-vous assurer que les données déclarées sont converties ou estimées pour s'aligner sur le critère « pour 1 000 habitants ».

B4 : Indicateurs de suivi du secteur WASH résilient au climat

Cette question aborde la manière dont les services WASH résilients au climat sont suivis dans les systèmes de suivi nationaux et sera utilisée pour informer l'initiative GLAAS et JMP pour définir des indicateurs pour le suivi mondial du secteur WASH résilient au climat.

Utilisez les cases à cocher pour indiquer s'il existe des indicateurs, énumérez l'intitulé complet de l'indicateur et utilisez les cases à cocher pour indiquer le statut de l'indicateur. Pour chaque sous-secteur, vous pouvez énumérer jusqu'à trois indicateurs — veuillez énumérer les principaux indicateurs utilisés.

Des exemples d'indicateurs de suivi du secteur WASH résilient au climat sont fournis ci-après³¹ :

³¹ https://www.gwp.org/globalassets/global/about-gwp/publications/unicef-gwp/gwp_unicef_monitoring-and-evaluation-brief.pdf

- Pourcentage de technologies d'approvisionnement en eau sélectionnées en fonction de leur aptitude à résister aux chocs et aux contraintes/stress climatique
- Pourcentage de latrines immédiatement reconstruites à la suite de fortes pluies et/ou d'inondations
- Pourcentage de la population ayant accès à du savon et à de l'eau dans les installations de lavage des mains pendant une période de sécheresse ou à la suite d'une inondation

Pour la question B4.g, veuillez décrire la manière dont le secteur WASH résilient au climat est défini dans votre pays (car différents pays/organisations ont des définitions différentes du secteur WASH résilient au climat).

B5 : Systèmes nationaux d'information de gestion

Un système d'information de gestion (SIG) est un système informatisé ou numérique qui est mis à jour régulièrement et qui constitue la base de la prise de décision de gestion. Ce système d'information doit permettre aux parties prenantes concernées de communiquer des données au système conformément aux exigences. Les pays peuvent avoir plus d'un SIG à des fins différentes. Les données déclarées dans le SIG peuvent également être appelées « données de routine » ou « données administratives », selon le contexte.

La question B5 fait référence aux systèmes d'information de gestion qui contiennent les données WASH clés.

- Si votre pays ne dispose d'*aucun* SIG contenant des données WASH clés, veuillez **passer à la question B6.**
- Si votre pays dispose d'un ou plusieurs SIG contenant des données WASH clés, veuillez **répondre aux questions B5.a à B5.e.**

Pour la question B5.a, nommez *jusqu'à trois* SIG contenant des données WASH clés. Si votre pays dispose de plus d'un SIG, veuillez les énumérer par ordre de pertinence pour le secteur WASH. Par exemple, si votre pays dispose d'un SIG WASH désigné, ce SIG doit être répertorié en premier, suivi de tout autre SIG pertinent contenant des données WASH clés, comme un SIG dédié à la santé. Dans la deuxième colonne, indiquez quelle entité/organisation/institution gère le SIG. Dans la dernière colonne, veuillez indiquer si le SIG est un SIG WASH spécifiquement dédié avec uniquement des données WASH (par exemple, le NWASH au Népal est un SIG qui comprend des données d'aide à la prise de décision et au suivi du secteur WASH).

Pour la question B5.b, indiquez quelles données de sous-secteurs sont incluses dans l'un des SIG énumérés à la question B5.a.

À la question B5.c, indiquez les types d'entités/institutions/organisations qui déclarent régulièrement des données WASH dans les SIG énumérés à la question B5.a.

À la question B5.d, indiquez les types de données déclarées dans les SIG énumérés à la question B5.a.

À la question B5.e, indiquez et décrivez si les SIG énumérés à la question B5.a sont utilisés pour appuyer la prise de décision en vue d'améliorer les services WASH. Par exemple, certaines données du SIG peuvent être utilisées pour aider à l'élaboration des politiques ou pour les revues sectorielles conjointes. Veuillez décrire ces utilisations en détail.

B6 : Utilisation des données pour la prise de décision

Le terme « données » fait référence aux informations, aux données de suivi, aux chiffres et aux statistiques qui peuvent être utilisés comme données factuelles. Il peut s'agir de données telles que les niveaux de couverture, la croissance démographique, les données financières, etc. Les données peuvent provenir

d'organismes nationaux de surveillance, de système d'information de gestion (SIG), d'enquêtes auprès des ménages, etc.

B7I-II : Suivi des mesures d'équité

Ces questions font suite aux questions A9I et A9II et ont pour objectif de savoir si les mesures visant à atteindre les populations vulnérables font l'objet d'un suivi et de rapports. Chaque population et chaque contexte sont définis conformément aux définitions retenues par votre pays. Ainsi, dans certains pays, les « populations pauvres » sont considérées comme étant celles faisant partie du quintile le plus pauvre, alors que dans d'autres pays les « pauvres » ou les « indigents » (population pauvre ou indigente) peuvent être définis différemment. En outre, les « populations touchées de manière disproportionnée par le changement climatique » varient d'un pays à l'autre.

Les contextes et/ou populations pour lequel(le)s vous avez coché la case « n'existe pas dans le pays » aux questions B7I et B7II doivent être les mêmes que ceux/celles des questions A8I et A8II. Le point focal GLAAS doit vérifier que les cases ont été correctement cochées pour les questions A9I-II, B7I-II et D4I-II.

B8I–B8II : Autorités de régulation des services d'eau potable

Une autorité de régulation est une entité ou un organisme responsable de la surveillance et qui a le pouvoir de réglementer. Selon le type de système de gouvernance, les pays peuvent avoir plusieurs autorités de régulation ; cependant, les questions B8I et B8II portent sur la principale autorité de régulation de l'approvisionnement en eau potable en milieu urbain et rural. Ces questions portent sur le cadre de réglementation national et les responsabilités qu'il confère aux autorités de régulation pour les services d'eau potable.

À la question B8I, veuillez indiquer s'il y a une autorité de régulation de l'approvisionnement en eau potable en milieu urbain *et/ou* rural. S'il existe une autorité de régulation de l'approvisionnement en eau potable, veuillez répondre aux questions restantes des points B8I et B8II concernant l'autorité de régulation principalement responsable de l'approvisionnement en eau potable en milieu urbain. S'il existe une autorité de régulation de l'approvisionnement en eau potable en milieu rural, veuillez répondre aux autres questions des points B8I et B8II concernant l'autorité de régulation principale responsable de l'approvisionnement en eau potable en milieu rural.

S'il n'y a pas d'autorité de régulation de l'approvisionnement en eau potable en milieu urbain et/ou rural, passez à la question B9.

La question B8I.a.ii porte sur le modèle de gouvernance de l'autorité de régulation. Les modèles de gouvernance des autorités de régulation³² sont définis comme suit :

- **Réglementation ministérielle (ou gouvernementale)** : Un ministère du gouvernement est chargé de réguler le secteur ;
- **Réglementation par agence** : Une institution est créée pour réguler de manière autonome ;
- **Réglementation par contrat** : Ce type de réglementation ne fait appel à aucune agence de régulation distincte, et le détenteur de ressources du secteur public, qui est signataire d'un contrat, surveille la performance de l'opérateur conformément aux modalités du contrat ;
- **Réglementation par recours à des tiers** : Ce type de réglementation fait appel à des entrepreneurs externes pour l'exécution de certaines tâches, telles que l'examen des tarifs, l'analyse comparative ou la résolution des litiges ; et

³² <https://iris.who.int/bitstream/handle/10665/363704/9789240060807-eng.pdf?sequence=1>

- **Autorégulation** : Les prestataires de services, tels que les services publics, régulent leurs propres activités, fixent les tarifs et contrôlent leurs propres performances (cela peut être exigé par la loi, mais découle souvent de l'absence d'une structure de régulation plus formelle).

B9I–B9II: Autorités de régulation des services d'assainissement et de traitement des eaux usées

Une autorité de régulation est une entité ou un organisme responsable de la surveillance et qui a le pouvoir de réglementer. Selon le type de système de gouvernance, les pays peuvent avoir plusieurs autorités de régulation ; cependant, les questions B9I et B9II portent sur la principale autorité de régulation de l'assainissement/des eaux usées pour l'assainissement en réseau et l'assainissement autonome. Ces questions portent sur le cadre de réglementation nationale et les responsabilités qu'il confère aux autorités de réglementation pour les services d'assainissement et de traitement des eaux usées.

Pour cette question, l'assainissement/les eaux usées comprennent les services en réseau reliés à une station de traitement des eaux usées ainsi que les services de planification, de vidange et d'élimination pour l'assainissement autonome tels que les fosses septiques et les latrines. Au lieu d'établir une distinction entre les zones urbaines et rurales dans lesquelles travaillent les autorités de régulation, la distinction en matière d'assainissement se fait entre les systèmes en réseau et les systèmes d'assainissement autonomes. Cette distinction s'explique par le fait que l'assainissement autonome et l'assainissement en réseau peuvent être présents dans les zones urbaines et rurales et que les deux peuvent avoir des autorités de régulation différentes.

À la question B9I, veuillez indiquer s'il existe une autorité de régulation pour l'assainissement en réseau *et/ou* l'assainissement autonome. S'il existe une autorité de régulation pour l'assainissement en réseau, veuillez répondre aux questions restantes de B9I et B9II concernant l'autorité de régulation principalement responsable de l'assainissement en réseau. S'il existe une autorité de régulation pour l'assainissement autonome, veuillez répondre aux autres questions des points B9I et B9II concernant l'autorité de régulation principalement responsable de l'assainissement autonome.

S'il n'y a pas d'autorité de régulation pour l'assainissement en réseau ou l'assainissement autonome, passez à la question B10.

La question B9I.a.ii porte sur le modèle de gouvernance de l'autorité de régulation. Les modèles de gouvernance des autorités de régulation³⁰ sont définis comme suit :

- **Réglementation ministérielle (ou gouvernementale)** : Un ministère du gouvernement est chargé de réguler le secteur ;
- **Réglementation par une institution** : Une institution est créée pour réguler de manière autonome ;
- **Réglementation par contrat** : Ce type de réglementation ne fait appel à aucune agence de régulation distincte, et le détenteur de ressources du secteur public, qui est signataire d'un contrat, surveille la performance de l'opérateur conformément aux modalités du contrat ;
- **Réglementation par recours à des tiers** : Ce type de réglementation fait appel à des entrepreneurs externes pour l'exécution de certaines tâches, telles que l'examen des tarifs, l'analyse comparative ou la résolution des litiges ; et
- **Autorégulation** : Les prestataires de services, tels que les services publics, régulent leurs propres activités, fixent les tarifs et contrôlent leurs propres performances (cela peut être exigé par la loi, mais découle souvent de l'absence d'une structure réglementaire plus formelle).

B10 : Surveillance indépendante de la qualité de l'eau potable

On entend par surveillance de l'approvisionnement en eau potable l'évaluation continue et vigilante de la santé publique et l'examen périodique de la sécurité et de l'acceptabilité des approvisionnements en eau potable.

Une inspection sanitaire est une inspection et une évaluation effectuées sur place, par des personnes qualifiées, de toutes les conditions, de tous les dispositifs et de toutes les pratiques du système d'approvisionnement en eau potable qui présentent un danger réel ou potentiel pour la santé et le bien-être des différents groupes exposés. Il s'agit d'une activité de recherche de faits qui devrait identifier les lacunes du système — non seulement les sources potentielles d'événements dangereux, mais aussi les lacunes et les problèmes d'intégrité du système ou qui pourraient entraîner des événements dangereux. Pour plus d'informations sur les dossiers d'inspection sanitaire de l'eau potable, consultez la page suivante : <https://www.who.int/teams/environment-climate-change-and-health/water-sanitation-and-health/water-safety-and-quality/water-safety-planning/sanitary-inspection-packages>

Pour plus d'informations sur la sécurité et la qualité de l'eau potable, consultez la page suivante : <https://www.who.int/teams/environment-climate-change-and-health/water-sanitation-and-health/water-safety-and-quality>

B11 : Surveillance indépendante du traitement des eaux usées et des boues

La surveillance du traitement des eaux usées et des boues est l'évaluation continue et vigilante de la santé publique et l'examen périodique de la sécurité et de l'acceptabilité du traitement des eaux usées et des boues.

Les inspections sanitaires des systèmes d'assainissement sont des listes de contrôle courtes et standardisées qui peuvent être utilisées pour évaluer les facteurs de risque dans ou à proximité des installations d'assainissement et identifier les actions appropriées pour préserver la santé publique. Les inspections sanitaires appuient la mise en œuvre des [Directives de l'OMS relatives à l'assainissement et à la santé](#), en particulier le chapitre 3 sur les systèmes d'assainissement géré en toute sécurité et les fiches d'information sur les systèmes d'assainissement. Les inspections sanitaires peuvent être effectuées par des représentants de la communauté, des fonctionnaires tels que des inspecteurs de la santé environnementale, ou des agents de terrain d'organisations nationales et internationales.

Pour plus d'informations sur l'assainissement sécurisé, consultez la page suivante : <https://www.who.int/teams/environment-climate-change-and-health/water-sanitation-and-health/sanitation-safety>

Section C : Ressources humaines

C1 : Stratégies et plans nationaux en rapport avec les ressources humaines WASH

Les stratégies et plans évoqués dans cette question peuvent être des stratégies et plans en matière de ressources humaines généraux qui traitent du secteur WASH ou des stratégies et plans spécifiques en rapport avec les ressources humaines WASH.

Notez que les plans/stratégies doivent être des plans/stratégies gouvernementaux des ressources humaines pour WASH.

C2 : Évaluations des besoins en ressources humaines

Une évaluation des besoins en ressources humaines est une étude/exercice entrepris(e) pour déterminer les besoins en ressources humaines en termes quantitatifs et de compétences. Elle peut être réalisée régulièrement ou de manière ponctuelle. Si aucune évaluation des besoins n'a été réalisée, passez à la question C3.

C3 : Instituts et programmes de formation relatifs au secteur WASH

Les instituts d'éducation et de formation relatifs au secteur WASH peuvent traiter de l'ingénierie en eau ou de la promotion de l'hygiène des mains. S'il existe des instituts spécifiques ou pertinents pour le secteur WASH, estimez le nombre total de diplômés ou de stagiaires par an et indiquez le nombre de ces institutions dans le pays.

Pour la question C3.c, un cadre de collaboration fournit une compréhension commune entre le secteur WASH et le secteur de l'éducation professionnelle et supérieure sur la manière de collaborer de manière efficace et d'assurer l'alignement des objectifs. Il définit également les rôles et responsabilités de la collaboration.

C4 : Difficultés en matière de ressources humaines pour le secteur WASH

Cette question met l'accent sur divers obstacles potentiels aux ressources humaines. Notez que la question C4.a fait référence à la capacité à payer le personnel (salaires, avantages sociaux et pensions).

C5 : Attirer du personnel pour le secteur WASH

Il est essentiel d'attirer du personnel pour le secteur WASH afin de disposer de ressources humaines suffisantes dans ce secteur. Une stratégie de marketing vise à attirer et à recruter des étudiants et de jeunes professionnels dans les ressources humaines du secteur WASH. Elle définit des actions visant à informer les étudiants et les jeunes professionnels, notamment par le biais d'actions de sensibilisation auprès des établissements d'enseignement, des diverses possibilités d'emploi et de carrière qui existent dans le secteur WASH et des moyens de les inciter à poursuivre une carrière dans le secteur WASH.

C6 : Les femmes dans la filière WASH

Cette question vise à comprendre dans quelle mesure les femmes sont représentées dans les ressources humaines WASH. Pour la question C6.b, « postes de direction » fait référence aux responsables d'unités ou de départements, aux directeurs, aux cadres ou à d'autres hauts responsables au sein des ministères/institutions gouvernementaux.

En outre, cette question est liée à l'ODD 5, qui est de *parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles* et, plus précisément, à la cible 5.5 *garantir la participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision dans la vie politique, économique et publique*.

C7 : Suffisance des ressources humaines pour le secteur WASH

Pour fournir avec succès des services WASH sûrs et durables, des ressources humaines sont nécessaires pour différentes fonctions dans l'ensemble du système WASH. Cette question examine l'adéquation en nombre des ressources humaines, telle que perçue par le gouvernement, de manière générale pour l'eau potable, l'assainissement et l'hygiène, puis met l'accent sur la suffisance des ressources humaines pour des fonctions spécifiques dans chaque sous-secteur.

C8 : Suffisance des ressources humaines pour la santé environnementale

Le secteur de la santé a un rôle à jouer dans le secteur WASH, en particulier dans les fonctions essentielles en matière de santé liée à l'environnement. Cette question porte sur les ressources humaines *dans le secteur de la santé* ; il convient donc de consulter des collègues du secteur de la santé. Pour plus d'informations sur les autorités chargées de la santé environnementale et leur rôle dans le secteur WASH, veuillez consulter la section 4.6 des [Lignes directrices de l'OMS relatives à l'assainissement et à la santé](#).

C9 : Droits et mesures de sécurité concernant les travailleurs

Cette question porte sur les droits et les mesures de sécurité des personnes travaillant dans le secteur de l'eau potable et de l'assainissement. Cette question est également liée à l'ODD 8, qui consiste à *promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous*.

De plus amples informations sur les travailleurs du secteur de l'assainissement sont disponibles à l'adresse suivante : <https://www.who.int/teams/environment-climate-change-and-health/water-sanitation-and-health/sanitation-safety/sanitation-workers>

Section D : Finances

D1 : Existence d'un plan/stratégie de financement

Un plan ou une stratégie de financement est un plan ou une stratégie à moyen ou à long terme lié aux stratégies nationales et aux plans chiffrés pour les services WASH qui évalue clairement les sources de financement disponibles et les stratégies de financement des besoins futurs (c'est-à-dire, qui doit payer pour quoi).

L'éventail des réponses à cette question comprend :

- Pas de plan de financement : Il n'y a pas de plan de financement adopté qui alloue des fonds à ce sous-secteur/domaine WASH. Ce sous-secteur/domaine peut être financé par un budget ministériel plus large ou par d'autres programmes, mais aucune ligne budgétaire distincte pour ce sous-secteur/domaine WASH n'est retenue et aucun plan de financement n'est adopté.
- Plan de financement en cours d'élaboration : Des travaux sont en cours pour établir des lignes budgétaires distinctes ou un plan de financement pour ce sous-secteur/domaine WASH.
- Plan de financement adopté, mais insuffisamment mis en œuvre : Des budgets ou des plans de financement pour le sous-secteur/domaine WASH sont adoptés, mais l'allocation des fonds n'est pas prévue ou seule une petite fraction du budget, et/ou la capacité de mise en œuvre doit être établie. « Adopté » signifie que les budgets ou plans sont adoptés et accessibles au public.
- Un plan de financement est adopté et utilisé pour certaines décisions : Un plan de financement a été élaboré pour le sous-secteur/domaine WASH qui établit ou recense les besoins financiers, les allocations budgétaires, les sources de fonds et les activités nécessaires pour atteindre les objectifs du plan. Les allocations budgétaires/dépenses et les activités planifiées/exécutées peuvent faire l'objet d'un suivi, mais elles ne sont utilisées que sporadiquement dans la prise de décision. Les budgets et les activités de planification peuvent être ajustés si nécessaire en fonction des évaluations des capacités et des progrès accomplis. Des déficits de financement ont été identifiés, mais il se peut que les activités visant à réduire les déficits de financement ne fassent pas l'objet d'une action ou d'un suivi systématique.
- Le plan de financement est adopté et systématiquement utilisé dans les décisions : Un plan de financement a été élaboré pour le sous-secteur/domaine WASH qui établit ou recense les besoins financiers, les allocations budgétaires, les sources de fonds et les activités nécessaires pour atteindre les objectifs du plan. Les allocations budgétaires/dépenses et les activités planifiées/exécutées font l'objet d'un suivi régulier, tandis que les ajustements des activités du plan sont effectués en conséquence sur la base d'une évaluation périodique des capacités disponibles et des progrès accomplis. Les déficits de financement ont été identifiés et les mesures visant à réduire ces déficits sont planifiées et font l'objet d'un suivi.

Certains pays ont élaboré plusieurs plans couvrants chacun un domaine particulier, à savoir des plans pour l'approvisionnement en eau potable, pour l'assainissement et l'hygiène, en milieu urbain et rural, y compris parfois des plans qui différencient les zones urbaines suivant le périmètre d'action des entreprises prestataires et la délimitation des zones urbaines non couvertes par les compagnies nationales. Veuillez inclure des descriptions, des liens et/ou les copies de tous les plans adoptés ou accessibles au public.

D2 : Budget public consacré au secteur WASH

Les budgets WASH du ministère de tutelle pour l'eau, l'assainissement et l'hygiène sont demandés sous une forme ventilée, mais il est admis que seules des données non ventilées peuvent être disponibles. Veuillez indiquer l'ensemble des ministères et institutions nationales intervenant dans l'eau,

l'assainissement et/ou l'hygiène des mains (utilisez la liste de la question A10) même si les données ne sont pas disponibles. Si les données ne sont pas disponibles pour un ministère ou une institution nationale, laissez les colonnes correspondant au budget vides.

Les données budgétaires à fournir dans cette question peuvent être indiquées dans n'importe quelle monnaie, mais veuillez utiliser une seule monnaie pour répondre à la question.

Si le budget WASH ne peut être ventilé entre les divers éléments (eau potable, assainissement, promotion de l'hygiène, WASH dans les établissements de santé et WASH dans les établissements scolaires), veuillez indiquer le budget total de WASH pour l'exercice le plus récent.

Définitions clés pour la question D2 :

Capital : Comprend les immobilisations telles que les bâtiments, les structures de traitement, les pompes, les canalisations et les latrines, ainsi que les coûts d'installation/de construction.

Exploitation et maintenance de base : Comprend les activités nécessaires au fonctionnement des services. Les coûts d'exploitation sont des dépenses récurrentes (régulières et continues) qui servent à assurer des biens et services WASH tels que la main-d'œuvre, le carburant, les produits chimiques, les matériaux et l'achat d'eau en vrac. Les coûts de maintenance de base correspondent aux dépenses courantes nécessaires pour maintenir les systèmes au niveau de performance de conception, mais ne comprennent pas les grands travaux de réparation et de rénovation.

Le total des trois dernières colonnes (% Équipements, % coûts E&M/récurrents, % Autres) doit être égal à 100 % pour chaque ligne.

Si le tableau de D2.a ne peut pas être complété, veuillez donner au point D2.f une estimation du budget WASH annuel dans le format le plus pratique disponible.

D3 : Stratégies de recouvrement des coûts

Alors que certains pays ont intégré le recouvrement des coûts dans leur stratégie nationale, il est possible que le recouvrement des coûts ne concerne que certains domaines WASH (p. ex., l'eau potable en milieu urbain) et pas d'autres (p. ex., l'assainissement en milieu rural). Dans les questions D3.a à D3.d, on entend par redevances/tarifs les paiements effectués par les usagers aux prestataires de services pour accéder aux services et les utiliser.

Exploitation et maintenance de base : Comprend les activités nécessaires au fonctionnement des services. Les coûts d'exploitation sont des dépenses récurrentes (régulières et continues) qui servent à assurer des biens et services WASH tels que la main-d'œuvre, le carburant, les produits chimiques, les matériaux et l'achat d'eau en vrac. Les coûts de maintenance de base correspondent aux dépenses courantes nécessaires pour maintenir les systèmes au niveau de performance de conception, mais ne comprennent pas les grands travaux de réparation et de rénovation.

D4I-D4II : Financement des mesures d'équité

Chaque population et chaque contexte sont définis conformément aux définitions retenues par votre pays. Ainsi, dans certains pays, les « populations pauvres » sont considérées comme étant celles faisant partie du quintile le plus pauvre, alors que dans d'autres pays les « pauvres » ou les « indigents » peuvent être définis différemment. En outre, les « populations touchées de manière disproportionnée par le changement climatique » varient d'un pays à l'autre.

Les contextes et/ou populations pour lequel(le)s vous avez coché la case « n'existe pas dans le pays » pour D4I et D4II doivent être les mêmes que ceux/celles des questions A8I et A8II et des questions B7I et

B7II. Le point focal GLAAS doit vérifier que les cases ont été correctement cochées pour les questions A9I-II, B7I-II et D4I-II.

Les mesures d'équité peuvent être les suivantes :

- Budgets visant à remédier aux disparités recensées (en milieu rural ou dans les bidonvilles difficiles d'accès) ;
- Tarifs de l'eau subventionnés, inférieurs en cas de faible volume de consommation qui couvrent les besoins de base ;
- Ciblage géographique des fonds disponibles (par exemple milieu rural ou zones situées à l'intérieur des terres et difficiles d'accès) ;
- Subventions ciblant des contextes/situations ou des groupes vulnérables pour le raccordement à l'eau, ou aide à la construction de latrines.

D5 : Accessibilité financière

L'accessibilité financière implique que le paiement des services ne doit pas constituer un obstacle à l'accès aux besoins humains fondamentaux, ou empêcher les personnes de satisfaire d'autres besoins humains fondamentaux. Cela se reflète dans la cible 6.1 de l'ODD, qui appelle à un accès universel et équitable à une eau potable sûre, à un coût abordable.³³ L'accessibilité financière des services WASH est définie, mise en œuvre et surveillée de manière différente selon les contextes.

Les questions D5.a à D5.e permettent de comprendre les mécanismes financiers mis en place pour rendre l'assainissement, l'eau potable et l'hygiène des mains plus abordables pour les groupes vulnérables. Les mécanismes d'accessibilité financière peuvent inclure des mécanismes de bons, d'exonération de frais, des tarifs réduits, etc. Si un mécanisme a été mis en place, veuillez indiquer le nom du document dans lequel il a été établi ou un lien, s'il est disponible, et décrivez chaque mécanisme dans la section D5.e.i.

Dans la section D5.f, indiquez si le terme « accessibilité financière » est défini dans les politiques ou plans WASH et, *si oui*, dans quelle politique et quel plan la définition est établie et la manière dont elle est définie.

À la question D5.g, indiquez *si* et *comment* l'accessibilité financière des services WASH fait l'objet d'un suivi dans le cadre du suivi national.

D6 : Utilisation des fonds externes

Veuillez fournir une estimation (ou une valeur précise) en pourcentage des engagements de capital WASH provenant des bailleurs de fonds qui sont utilisés. On entend par engagement une obligation ferme et écrite prise par un bailleur officiel, et accompagnée des fonds nécessaires, pour apporter une assistance spécifiée à un pays bénéficiaire.

D7 : Utilisation des fonds nationaux

Veuillez fournir une estimation (ou une valeur précise) en pourcentage des engagements de capital WASH nationaux qui sont utilisés.

D8 : Financement climatique pour le secteur WASH

Le financement de la lutte contre le changement climatique fait référence au financement local, national ou transnational — provenant de sources de financement publiques, privées et alternatives — qui vise à soutenir les actions d'atténuation et d'adaptation qui permettront de lutter contre le changement

³³ [Mesure et surveillance de l'accessibilité financière de l'approvisionnement en eau, de l'assainissement et de l'hygiène \(WASH\) - Un élément manquant du suivi des cibles 6.1 et 6.2 des objectifs de développement durable \(ODD\)](#)

climatique.³⁴ Pour plus d'informations sur le financement climatique, veuillez consulter la page : <https://unfccc.int/topics/introduction-to-climate-finance>

Les points D8.a à D8.c font référence au financement climatique reçu ou demandé auprès de sources externes telles que le Fonds vert pour le climat ou le Fonds d'adaptation. Le point D8.d fait référence aux ressources nationales pour les mesures d'atténuation et d'adaptation au changement climatique.

D9 : Financement externe

Cette question est utilisée dans le suivi de la cible ODD 6.a³⁵ Des informations sur l'activité et les décaissements des bailleurs de fonds sont nécessaires dans les domaines de l'eau potable, de l'assainissement et de l'hygiène. Les pays peuvent utiliser les informations du [Système de notification des pays créanciers de l'OCDE](#) pour repérer les décaissements d'aide en valeur brute concernant les bailleurs de fonds qui n'acheminent pas les fonds par l'intermédiaire du mécanisme budgétaire national, si ces montants n'apparaissent pas dans le budget national ou dans les documents de planification ou d'évaluation du secteur WASH.

Les réponses aux questions D9.a à D9.c doivent couvrir l'aide extérieure pour la politique et la gestion administrative du secteur de l'eau, les systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement, l'élimination des déchets, l'éducation et la formation conformément aux codes OCDE-CRS : 14010, 14020 à 14032, 14050 et 14081. Cependant, s'il existe un financement supplémentaire des bailleurs de fonds pour l'hygiène des mains qui n'est pas pris en compte dans ces codes, veuillez également le signaler dans votre réponse à la question D9.

À la question D9.c.i, estimez le pourcentage (%) du total des dépenses/décaissements des bailleurs de fonds qui est *inscrit au budget*, c'est-à-dire le financement fourni pour des dépenses ou des postes spécifiques du budget national, y compris le financement acheminé et non acheminé par l'intermédiaire du Trésor public. Le financement par l'intermédiaire du Trésor public fait référence à l'appui budgétaire ciblé qui implique le transfert de fonds au Trésor public de dépenses spécifiques au sein du budget ou de postes budgétaires spécifiques pour le secteur. Le financement commun peut être assimilé à cette catégorie. Si moins de 50 % des fonds sont inscrits au budget, veuillez utiliser la section D9.c.ii pour décrire les facteurs contributifs et les explications des faibles niveaux de financement inscrits au budget.

À la question D9.d.i, les termes « fonds des bailleurs de fonds en adéquation avec le plan national pour le secteur WASH » font référence aux fonds externes qui ont été directement alloués à des programmes ou à des projets décrits dans le plan WASH national. Par pourcentage (%) des fonds des bailleurs de fonds, on entend la proportion dans laquelle les fonds des bailleurs de fonds recensés pour le secteur WASH sont alloués à des programmes ou à des projets du plan WASH national.

À la question D9.d.ii, les termes « fonds des bailleurs de fonds en adéquation avec le plan national pour le secteur de l'eau » font référence aux fonds externes qui ont été alloués à des programmes ou des projets décrits dans un plan national pour le secteur de l'eau, qui a une portée plus large que WASH, couvrant tous les éléments de l'ODD 6, notamment la qualité de l'eau, l'utilisation efficace de l'eau, la gestion des ressources en eau et les écosystèmes liés à l'eau, conformément aux codes OCDE-CRS suivants : tous les codes commençant par 140 (eau et assainissement), le code 31140 (ressources en eau à usage agricole), le code 23220 (centrales hydroélectriques).

D10 : Financement suffisant pour atteindre les cibles

Cette question vise à évaluer si les fonds alloués (toutes sources), d'après le pays, sont suffisants pour atteindre les cibles nationales relatives aux différents types de services WASH. Les réponses devraient

³⁴ <https://unfccc.int/topics/introduction-to-climate-finance>

³⁵ <https://www.sdg6monitoring.org/indicators/target-6a/>

s'appuyer sur le financement actuel et les tendances du financement pour l'allocation budgétaire nationale et l'aide extérieure.

D11 : Flux financiers pour l'assainissement, l'eau potable et la promotion de l'hygiène

La question D11 a pour objet d'obtenir des données sur les dépenses WASH annuelles (dernière année fiscale disponible) au niveau national. Les données doivent être présentées par type de financement et par source de recettes (ménages, pouvoirs publics, etc.) et par type de service (eau potable, assainissement, etc.). Les données sur les dépenses de cette question peuvent être présentées dans n'importe quelle monnaie, mais il convient de n'utiliser qu'une seule monnaie pour répondre à la question.

Une réponse globale à cette question peut aider les autorités à répondre aux questions suivantes :

- Quel est le montant total des dépenses dans le secteur ?
- Comment les fonds sont-ils répartis entre les différents services et types de dépenses WASH ?
- Qui paie pour les services WASH, et dans quelle proportion ?

L'OMS, par le biais du dispositif GLAAS, a conçu une méthodologie détaillée (appelée TrackFin) pour le suivi du financement WASH, qui a pour conséquence la création de comptes WASH. Actuellement, plusieurs pays recourent à la méthodologie TrackFin afin de comprendre les flux financiers destinés au secteur WASH.³⁶ Pour répondre à cette question, les pays participant à cette enquête ne sont pas censés mener une étude approfondie conformément à la méthodologie TrackFin. Néanmoins, le calcul des dépenses estimées pour répondre à cette question peut faire intervenir des méthodes d'estimation analogues et s'appuyer en partie sur les mêmes sources de données que celles utilisées dans l'établissement des comptes WASH. Si votre pays a récemment développé des comptes WASH nationaux en utilisant la méthodologie TrackFin, les résultats du dernier exercice financier peuvent être utilisés pour répondre à cette question.

Vous trouverez ci-dessous les étapes recommandées pour répondre à la question D11, ainsi que des définitions et exemples de sources de données. Ces étapes doivent être entreprises et approuvées par l'équipe de pays avant de remplir le tableau.

Étape 1 : Indiquer la monnaie, l'ordre de grandeur et l'année fiscale des données. Les données peuvent être obtenues auprès de plusieurs sources différentes, et il est possible que les dépenses soient présentées dans des monnaies différentes, autres que la monnaie nationale (rapports sur l'aide nationale/externe), avec des ordres de grandeur différents ou pour des périodes différentes. Efforcez-vous d'harmoniser ordres de grandeur et périodes pour les données relatives aux dépenses, ou alors veuillez utiliser/communiquer autant de données que possible. Utilisez les cellules du tableau ou le point f de la question D11 pour indiquer où les monnaies ou les périodes ne correspondent pas.

Étape 2 : Indiquer la personne à contacter et leur adresse électronique. Veuillez désigner une personne à contacter pour cette question. Lors de la revue et de l'évaluation des réponses à cette section, il sera essentiel de comprendre les méthodes et les sources de données utilisées, et il pourrait être nécessaire que le personnel de l'OMS reste en contact avec la personne à contacter.

Étape 3 : Indiquer les données disponibles. Les pays devraient commencer par indiquer les données pertinentes déjà disponibles grâce aux rapports et systèmes d'information existants.

Exemples d'informations existantes :

- Documents de planification nationaux
 - Plan de développement annuel

³⁶ <https://www.who.int/teams/environment-climate-change-and-health/water-sanitation-and-health/monitoring-and-evidence/wash-systems-monitoring/un-water-global-analysis-and-assessment-of-sanitation-and-drinking-water/wash-accounts>

- Cadre de dépenses à moyen terme
- Budgets et documents d'exécution budgétaire nationaux (dépenses publiques)
- Budgets ministériels
- Documents stratégiques de réduction de la pauvreté (DSRP) et dépenses prévues pour la lutte contre la pauvreté
- Budgets des administrations locales pour les secteurs WASH décentralisés, (éventuellement en se basant sur un échantillon de dépenses des collectivités locales)
- Documentation propre aux projets
- Systèmes d'information nationaux
 - Enquêtes auprès des ménages, par exemple les Enquêtes en grappes à indicateurs multiples (MICS) de l'UNICEF ou l'enquête WASHNORM
 - Estimations de la population nationale (ventilation des estimations de la population urbaine/rurale)
 - Systèmes de gestion financière publique
 - Informations sur le secteur de l'eau obtenues auprès des bureaux statistiques nationaux
- Systèmes d'information et documents de planification sectorielle
 - Rapports du secteur WASH/revue annuelle du secteur de l'eau avec données relatives aux dépenses
 - Systèmes d'information sectoriels
 - Rapports de financement sectoriels produits par l'organisme de contrôle du secteur
- Bases de données internationales
 - IBNET (indicateurs de performance des compagnies des eaux, facture d'eau moyenne annuelle/recettes des prestataires)
 - Système de notification des pays créanciers de l'OCDE (transferts publics internationaux, c'est-à-dire fonds externes)
- Études, revues et évaluations
 - Études pertinentes des Commissions économiques du système des Nations Unies
 - Dossiers nationaux ONU-Eau
 - Revues de dépenses publiques, Banque mondiale
 - Études diagnostiques des infrastructures nationales en Afrique
- Informations provenant des prestataires de services
 - États financiers ou rapports annuels des prestataires (redevances(tarifs)/coût moyen par usager)
 - Rapports d'évaluation comparative émanant des fédérations des prestataires, des pouvoirs publics ou des organismes de contrôle

Étape 4 : Délimiter le secteur WASH. Pour cette question, le secteur WASH désigne les services liés à l'approvisionnement en eau, à l'assainissement et à l'hygiène. Ces services englobent les services d'appui au secteur WASH, tels que l'élaboration de la politique, la gouvernance et les activités de renforcement des capacités, ainsi que la gestion des ressources en eau, car celle-ci est liée aux services d'eau et d'assainissement.

Étape 5 : Identifier les unités de financement (sources de recettes). Les pays répondants devraient identifier les unités de financement concernées qui apportent et/ou allouent des fonds au secteur.

Certaines unités de financement, telles que les institutions relevant de l'administration publique centrale, utilisent leurs propres ressources, tandis que d'autres orientent les fonds provenant d'autres institutions. Par exemple, les administrations locales peuvent canaliser les fonds reçus des autorités nationales ou des bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux. Elles peuvent aussi disposer de leurs propres sources de financement provenant de fonds générés en interne, de ressources locales, de taxes foncières, de redevances de développement, etc.

Étape 6 : Éviter la double comptabilisation entre unités de financement. Pour déterminer les dépenses globales dans le secteur WASH, il convient de calculer les flux financiers au niveau de l'unité de financement par laquelle ils entrent. Un principe fondamental est qu'un flux ne devrait être enregistré que comme un seul type de financement. Le financement des bailleurs de fonds qui est envoyé aux autorités locales via l'administration publique centrale, par exemple, devrait être enregistré parmi les *subventions des bailleurs de fonds bilatéraux/multilatéraux*. Les fonds dépensés par les entreprises publiques/les prestataires de services proviennent de redevances (tarifs) payées par les usagers, de subventions, de prêts et de l'APD et doivent être enregistrés dans ces types de financement, le cas échéant.

Étape 7 : Redevances (tarifs) pour les services fournis. Les redevances/tarifs des services fournis sont les paiements effectués par les usagers aux prestataires pour l'obtention et l'utilisation du service. Concernant ces flux, veuillez donner une estimation du total des redevances (tarifs) reçues par les prestataires de services. Cette information peut figurer dans IBNET, auquel cas elle sera obtenue par l'intermédiaire du Bureau national de statistique, dans les états financiers des prestataires, auprès des organismes de contrôle des services, ou par le biais d'associations de prestataires de services, par exemple.

Certains pays ou certaines organisations recueillent des données sur les redevances (tarifs) moyennes en vigueur dans un pays ou dans différentes villes, tandis que d'autres organisations collectent et présentent des données sur les structures tarifaires au niveau national. Cependant, peu de pays, voire aucun, collectent systématiquement et régulièrement des données sur le volume total des recettes générées par les redevances (tarifs) payées par les usagers pour les services fournis. Outre la collecte de données auprès des prestataires de services sur les recettes issues des redevances (tarifs), ou lorsque ces données ne sont pas disponibles, il est possible de combiner les redevances (tarifs) moyennes avec les données sur la consommation d'eau moyenne et avec les estimations de population, pour estimer très grossièrement ces recettes.

Dans certaines régions, le secteur commercial et industriel peut effectuer des paiements importants aux prestataires de services pour l'utilisation de l'eau ou le traitement des eaux usées. Ces paiements englobent des redevances (tarifs) en fonction du volume, des redevances pour des eaux usées très chargées, des frais liés à des autorisations et à des inspections, etc. Ces informations ne sont probablement disponibles que par le biais des états financiers des prestataires de services, d'organismes de contrôle des services ou d'associations de prestataires de services.

Si vous êtes en mesure de faire la distinction entre redevances/frais payés par les ménages et les redevances/frais payés par le secteur commercial/industriel, veuillez fournir ces informations en D11.f et D11.g.

Étape 8 : Dépenses à la charge des ménages qui assurent eux-mêmes les services (Dépenses d'auto-alimentation des ménages). Financement apporté par les ménages pour des investissements dans des solutions dans le domaine de l'eau potable (puits privés ou collectifs, petits systèmes de production d'eau privés, réservoirs d'eau, par exemple), l'assainissement autonome et les dépenses liées à l'hygiène des mains et la gestion de l'hygiène menstruelle. Les données sur les investissements des ménages peuvent être disponibles par le biais d'enquêtes WASH auprès des ménages, telles que l'enquête WASHNORM. Dans la plupart des pays, il est probable que ces dépenses seront calculées sur la base des changements estimés dans les taux de couverture de l'eau et de l'assainissement, et des estimations des investissements dans l'auto-alimentation par les ménages. Voir [Note d'orientation Méthodes et](#)

[exemples pour combler les lacunes en matière de données](#) pour de plus amples informations. Il serait préférable de présenter au moins une estimation de ces dépenses et de donner au point D11.f une explication de la méthode utilisée.

Étape 9 : Dépenses publiques. Contributions financières de l'État ou des autorités publiques au niveau central, des provinces ou local pour le secteur WASH. Ces fonds consistent généralement en des transferts publics provenant de taxes ou d'autres sources de recettes de l'État. Ils revêtent le plus souvent la forme de subventions pour des investissements ou pour la couverture des frais de fonctionnement. Cette catégorie englobe uniquement les subventions « pures », hors financement remboursable, lesquels devraient apparaître dans la section « d. Financement remboursable ».

Les données sur le financement public au niveau de l'administration centrale ou infranationale dirigé vers le secteur WASH devraient être recueillies auprès d'un large éventail d'acteurs et de sources, dont les autorités nationales et locales ou d'autres unités de financement public. Cette dernière catégorie peut englober des paniers de financement communs, si une approche sectorielle de la mutualisation du financement a été adoptée. Dans certains cas, on peut trouver des données agrégées au niveau national dans des outils mis en place pour le suivi et la planification des ressources financières. On peut également trouver ce type de données dans les systèmes de notification budgétaire des programmes.

Étape 10 : Subventions des bailleurs de fonds bilatéraux/multilatéraux. Cette catégorie englobe uniquement les subventions des bailleurs de fonds publics externes et des agences multilatérales. Ces fonds peuvent revêtir la forme de subventions ou de garanties. Les autres formes de financement remboursable émanant des bailleurs de fonds internationaux, tels que les prêts à des conditions avantageuses, sont exclues de cette catégorie et devraient apparaître dans la section « d. Financement remboursable ». Les données sur les subventions des bailleurs de fonds bilatéraux/multilatéraux peuvent être obtenues auprès des sources suivantes :

- [Système de notification des pays créanciers de l'OCDE \(SNPC\)](#) : Cette base de données observe la plupart des transferts opérés sous la forme d'aide publique au développement (APD) par les pays donateurs et les organisations internationales (coopération bilatérale et multilatérale). C'est la meilleure source de données sur les transferts publics internationaux, et qui offre la possibilité de suivre séparément les subventions et les prêts (à des conditions avantageuses).
- États financiers des autorités nationales et locales : Ils peuvent servir à compléter et à affiner les données émanant des bases de données de l'OCDE au niveau national. Cependant, en cas d'informations contradictoires, il est essentiel de préciser la source prioritaire (ce qui dépendra de sa fiabilité). Le ministère des Finances devrait disposer de rapports agrégés sur les transferts provenant des bailleurs de fonds, mais il ne différencie pas forcément subventions et prêts à des conditions avantageuses.

Étape 11 : Dons et subventions. Les dons et les subventions peuvent provenir de bailleurs de fonds non gouvernementaux, internationaux ou nationaux, y compris de fondations caritatives, d'organisations non gouvernementales (ONG) et d'organisations de la société civile. Cette catégorie ne doit servir que pour les dons et les subventions. Toutes les formes de financement remboursable devraient apparaître dans la section « d. Financement remboursable ». Dans bon nombre de pays en développement, les organisations bénévoles contribuent fréquemment au financement du secteur de l'eau et de l'assainissement, à la fois en numéraire et en nature (en creusant un puits ou en fournissant un équipement, par ex.). Souvent, ces transferts ne sont pas enregistrés de manière fiable, et seront donc probablement exclus des montants des dons et des subventions estimés.

Étape 12 : Fonds remboursables. Cette catégorie englobe tous les types de financement remboursable, y compris les prêts à des conditions avantageuses et les garanties. Les informations sur les financements

remboursables destinés au secteur sont peu abondantes, mais on peut en trouver une partie dans des bases de données existantes :

- La [base de données SNPC de l'OCDE](#) contient des informations sur les prêts à des conditions avantageuses ;
- L'[International Financing Review](#) compile des données sur les prêts commerciaux ou les titres obligataires ;
- La [base de données de la Banque mondiale sur la participation du secteur privé aux infrastructures](#) rend compte du volume des fonds engagés pour des investissements par les opérateurs privés au début d'un contrat de partenariat public-privé. Elle est couramment utilisée pour suivre les investissements privés dans l'infrastructure. Même si, en général, les opérateurs privés n'apportent pas un « nouveau » financement pour le secteur puisqu'ils ne sont pas des donateurs en tant que tels, ils peuvent temporairement combler le déficit de financement.
- Veuillez mentionner la (les) source(s) d'information pour chaque type de financement, et indiquer les éléments où des lacunes en matière de données ont été recensées (le répondant a tenté de localiser l'information, mais celle-ci n'est pas disponible). De plus, il est important de différencier les données qui ne sont pas du tout disponibles et celles qui sont disponibles, mais insuffisantes. Pour finir, n'hésitez pas à inclure tout commentaire sur la proportion dans laquelle les données/estimations existantes prennent en compte les dépenses globales effectives du secteur.

Annexe : Politique de l'OMS relative à l'utilisation et à l'échange des données

L'OMS a mis en place en 2018 une politique sur l'utilisation et l'échange des données qu'elle recueille auprès des États Membres. Les conditions d'apport et d'exploitation des données sont présentées à la page ii de l'enquête pays GLAAS 2024. Veuillez lire attentivement les modalités puis, si vous les acceptez, cochez la case au bas de la page. **Veuillez noter que la case doit être cochée avant de remplir le reste du formulaire.** On trouvera dans le tableau 1 ci-dessous les types de données qui peuvent être fournies à l'OMS en vertu de cette politique.

Tableau 1. Liste des types de données fournies à l'OMS (liste non exhaustive)

Types de données	Exemples
Enquêtes auprès des ménages soutenues par l'OMS	Groupe stratégique consultatif d'experts de l'OMS sur la vaccination, approche STEPwise de l'OMS pour la surveillance (STEPS), Enquête sur la santé dans le monde.
Données de mortalité unitaires	(Données actuellement non collectées par le Siège de l'OMS, mais par le Bureau régional OMS des Amériques/Organisation panaméricaine de la santé)
Données agrégées sur la mortalité	Base de données de l'OMS sur la mortalité
Données agrégées sur les établissements de santé	Données DHIS 2.0 (actuellement non collectées par le Siège de l'OMS, mais données hospitalières recueillies par le Bureau régional OMS de l'Europe).
Données sur les établissements de santé en fonction des cas.	Données du Registre mondial de l'OMS sur les brûlures ³⁷
Données sur les dépenses de santé	Base de données sur les dépenses mondiales de santé de l'OMS (indicateurs des comptes nationaux de la santé) et indicateurs des comptes WASH
Enquêtes sur les établissements de santé	Disponibilité des médicaments et des diagnostics
Données de recherche en santé (autres que les essais cliniques) ^{38 39}	Enquêtes cas-témoins, études de cohortes prospectives
Enquêtes auprès des informateurs clés	Existence de lois nationales sur la circulation routière, d'intrants WASH et de données sur les processus (enquête GLAAS) ⁴⁰
Rapports d'enquête nationale	Prévalence de l'hypertension ou du tabagisme
Données de surveillance des maladies	Prévalence du VIH chez les femmes enceintes ou résultats du traitement de la tuberculose
Surveillance des maladies à déclaration obligatoire	Nombre total de cas de peste

³⁷ Note : La collecte de données sur les établissements de santé basée sur les cas, telle que celle du Registre mondial de l'OMS sur les brûlures, ne nécessite pas l'approbation des États Membres de l'OMS.

³⁸ Rapport sur la santé dans le monde 2013 : la recherche pour la couverture sanitaire universelle. Genève : Organisation mondiale de la Santé ; 2013 (https://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/85764/9789240691193_fre.pdf?sequence=1&isAllowed=y, consulté le 21 février 2018).

³⁹ Déclaration de l'OMS sur la diffusion publique des résultats d'essais cliniques : Genève : Organisation mondiale de la Santé ; 2015 (<http://www.who.int/ictrp/results/en/>, consulté le 21 février 2018).

⁴⁰ Analyse et évaluation mondiales sur l'assainissement et l'eau potable (GLAAS) : http://www.who.int/water_sanitation_health/monitoring/investments/glaas/en/